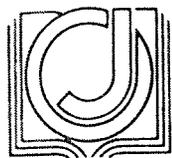


JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1985-1986

(36^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du jeudi 24 juillet 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON

1. **Financement des retraites et pensions.** - Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 3841).

Discussion générale (*suite*):

MM. Georges Tranchant,
Michel Coffineau,
Pascal Arrighi,
M^{me} Jacqueline Osselin,
M. Etienne Pinte.

M. le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 3847)

MM. Robert Spieler,
Philippe Bassinet, Robert-André Vivien, rapporteur
général de la commission des finances ;
Philippe Auberger,
Jean Laborde,
Yvon Briant.

Clôture de la discussion générale.

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale.

Motion de renvoi en commission de M. Laioinie.
MM. Paul Mercieca, Jean-Claude Martinez. Rejet par scrutin.

Passage à la discussion des articles.

M. le secrétaire d'Etat.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance

2. **Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat** (p. 3860).
3. **Dépôt d'un rapport** (p. 3860).
4. **Ordre des travaux** (p. 3860)

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON,
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

FINANCEMENT DES RETRAITES ET PENSIONS

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi portant diverses mesures relatives au financement des retraites et pensions (nos 259, 296).

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

La parole est à M. Georges Tranchant.

M. Georges Tranchant. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale, mes chers collègues, l'équilibre financier de la sécurité sociale pose un très grave problème.

Le gouvernement issu des élections du 16 mars dernier a trouvé une situation préoccupante en ce qui concerne l'équilibre des comptes de notre système de protection sociale et plus particulièrement de ceux du régime des retraites et pensions.

Souvenons-nous des déclarations d'autosatisfaction des membres responsables du gouvernement précédent qui ont tenté de faire croire aux Français qu'ils étaient parvenus à équilibrer les comptes de la sécurité sociale, voire à dégager des excédents, tout en ayant abaissé l'âge de la retraite à soixante ans.

L'ancienne majorité n'a pas manqué, au cours de la campagne électorale, de mettre à son crédit l'abaissement de l'âge de la retraite qu'elle a présenté comme un éminent progrès social, oubliant de mentionner à la fois que rien n'avait été prévu pour son financement et que le système des retraites précédent était plus souple et plus favorable aux retraités.

M. Philippe Bassinet. Mais ne dites pas n'importe quoi !

M. Georges Tranchant. Monsieur Bassinet, vous venez juste d'arriver. Alors, je vous en prie, écoutez !

M. Philippe Bassinet. Je vous ai écouté depuis le début !

M. le président. Je vous prie, mes chers collègues, de ne pas dialoguer !

M. Georges Tranchant. Une fois de plus, nos anciens dirigeants ont tenté de justifier leur politique critiquable par des effets d'annonces médiatiques destinés à masquer leur mauvaise gestion.

Ainsi, comme pour les budgets qui se sont succédé au cours des cinq dernières années, les responsables de la sécurité sociale se sont livrés à des manipulations financières pour faire apparaître, fin 1985, dans un but que l'on pourrait croire électoral, un excédent de plus de 13 milliards de francs.

Cette situation de trésorerie apparemment « saine » n'est en fait due qu'à des opérations de cavalerie de même nature que celles utilisées pour le budget de 1983 afin de dissimuler la réalité du déficit, et que la Cour des comptes avait solennellement condamnées dans son rapport.

M. Philippe Auberger. Micro ! Nous n'entendons plus !

M. Philippe Bassinet. Monsieur le président, vous devriez suspendre la séance, d'autant qu'il n'y a personne au banc de la commission !

M. le président. Poursuivez, monsieur Tranchant.

M. Georges Tranchant. Ces opérations de cavalerie ont consisté, pour la sécurité sociale, à avancer la date de paiement des cotisations par les entreprises.

L'accélération de ces rentrées a représenté 7 milliards en 1985, bien entendu au détriment de la trésorerie de notre appareil productif, pénalisant une fois de plus nos entreprises.

Puis ce furent les familles qui firent les frais de la circulaire du 1^{er} août 1985 retardant le paiement des prestations familiales afin de dégager 2,3 milliards de trésorerie.

Enfin, le décalage du paiement du budget global hospitalier, du 28 décembre au 3 janvier, de l'année suivante a fait apparaître en fin d'année 3,2 milliards supplémentaires.

Le tour était joué.

Il suffisait de faire payer les uns plus vite et de payer les autres plus tard, puis, selon la technique chère à M. Emmanuelli, qui semble avoir fait école auprès de M. Bérégovoy, de décaler les paiements en fin d'année d'un exercice sur l'autre afin de pouvoir dégager globalement un « excédent » de 13 milliards de francs pour frapper au bon moment l'opinion publique, en lui donnant l'illusion d'une bonne gestion.

En même temps, était supprimée, la contribution de 1 p. 100 sur le revenu des personnes physiques qui, curieusement, aurait rapporté environ 13 milliards de francs si elle avait été maintenue.

La commission des comptes de la sécurité sociale confirme, en tous points, les manipulations que nous n'avons cessé de dénoncer.

En réalité, l'équilibre de la sécurité sociale en 1985 est tout juste atteint, et il traduit par rapport à 1984 une préoccupante dégradation du régime général : le déficit global pour 1986 sera de l'ordre de 20 milliards de francs, et celui de 1987 de 38 milliards de francs.

En 1986, les trois quarts du déficit du régime général sont représentés par les pensions du régime vieillesse.

Cette situation fait peser un risque grave sur la protection sociale des Français.

L'évolution dangereuse des comptes sociaux de la nation est due en grande partie à la politique irréaliste conduite depuis cinq ans, qui n'a fait qu'aggraver les conséquences de la crise économique.

Le pouvoir de 1981 a voulu donner aux Français de nouvelles prestations et avantages sociaux qui n'étaient financés par aucune création de richesse réelle. Cette situation l'a conduit à une impasse financière majeure.

Ce qui était donné d'une main était repris de l'autre. Les cotisations chômage passaient de 3,85 p. 100 en mai 1981 à 6,93 p. 100, plus 0,50 p. 100 à la charge directe des salariés, le 1^{er} janvier 1986. Celles du régime maladie étaient en mai 1981 de 9,05 p. 100 sur salaire plafonné et de 9 p. 100 sur le salaire intégral. Aujourd'hui, le taux est passé à 18,3 p. 100 sur l'intégralité du salaire, élargissant considérablement l'assiette du prélèvement. Quant aux cotisations vieillesse, elles ont vu leur taux passer de 12,9 p. 100 en 1981 à 13,9 p. 100.

L'augmentation des cotisations, impôts de toutes natures et prélèvements obligatoires a affaibli nos entreprises dont la création de richesse a été très largement inférieure à celle de nos principaux concurrents. C'est ainsi que près de 650 000 emplois ont été supprimés, représentant plus de 26 milliards de recettes perdues pour le régime général de la sécurité sociale.

L'abaissement de l'âge de la retraite aura coûté 1,3 milliard de francs en 1983, 5,5 en 1984, 8,9 en 1985. Il coûtera 13 milliards en 1987, soit dix fois plus qu'en 1983.

La progression de ces chiffres donne une image réelle de l'importance du problème qui pèse sur notre protection sociale.

Force est de constater que l'ancien pouvoir porte en cette matière une écrasante responsabilité !

Il est évident, monsieur le secrétaire d'Etat, que le Gouvernement hérite d'une situation extrêmement préoccupante, nécessitant une action immédiate pour trouver de nouvelles ressources correspondant aux besoins de trésorerie qu'il est indispensable de satisfaire pour maintenir notre système de protection sociale.

C'est la raison pour laquelle j'ai fait remarquer, lors de son examen en commission des finances, que ce texte était en quelque sorte une loi subie, dont nous nous serions volontiers passés.

Augmenter de 0,4 p. 100 au titre de la solidarité nationale l'impôt sur le revenu et de 0,7 p. 100 les cotisations vieillesse, même à titre temporaire et exceptionnel, n'est pas, pour la nouvelle majorité et le Gouvernement qu'elle soutient, une décision facile à prendre, puisque notre politique est orientée vers la diminution de la pression fiscale et des prélèvements obligatoires.

M. le ministre chargé du budget a indiqué que, malgré ces mesures d'urgence, la pression fiscale diminuerait en 1986 et en 1987 de façon très sensible, ainsi que les prélèvements obligatoires. Par ailleurs, le Gouvernement a eu le souci d'exonérer les petits contribuables, ceux qui ne paient pas plus de 1 300 francs d'impôts, et il a prévu une décade pour les enfants à charge, décade qui est doublée pour les titulaires de cartes d'invalidité.

Sur le plan fiscal, l'application de la présente loi sera extrêmement simple à gérer et constitue une amélioration sensible par rapport à la loi de 1983.

Je suis persuadé, monsieur le secrétaire d'Etat, que les Français comprendront les raisons qui ont conduit le Gouvernement à prendre des dispositions qui ne correspondent pas à sa philosophie politique et qui ne constituent, hélas ! qu'un palliatif temporaire dicté par la gravité des circonstances.

Pour maintenir un système de protection sociale efficace auquel les Français sont très attachés, il est impératif et urgent de revoir au fond son coût, ses structures et son mode de gestion.

La France ne pourra pas durablement consacrer sans dommage pour sa compétitivité et pour le niveau de vie des Français, près de 30 p. 100 du produit intérieur brut, soit environ 1 400 milliards de francs, à la protection sociale.

Cette somme considérable, supérieure de 40 p. 100 au budget de l'Etat, constitue la part la plus importante des prélèvements obligatoires que nous devons à terme faire baisser de dix points pour nous aligner sur nos principaux concurrents.

La sécurité sociale doit être autre chose qu'un service public bureaucratique employant 185 000 personnes - alors que la totalité des personnes travaillant dans les services médicaux est de 150 000 - et comprenant des caisses dont les frais de gestion sont quatre fois plus élevés que pour d'autres plus performantes et mieux gérées.

Il faut faire disparaître dans l'opinion publique la notion de gratuité des prestations, alors que nous avons le système le plus coûteux qui soit au monde.

Aucune réforme de fond ne sera possible sans le concours de l'ensemble des bénéficiaires de la sécurité sociale.

Pour cela, il est impératif que chaque salarié prenne conscience du prix et de la valeur de son travail et de la part qu'il prélève sur sa rémunération pour la protection sociale. Il découvrira ainsi qu'il travaille en moyenne cinq mois par an pour contribuer aux recettes nécessaires à la sécurité

sociale, et il prendra conscience que les prestations dont il bénéficie, non seulement sont loin d'être gratuites, mais bien au contraire, sont d'un coût exorbitant par rapport aux prestations servies dans d'autres pays par des systèmes mieux adaptés et concurrentiels.

Dans ce cadre, j'ai déposé, monsieur le secrétaire d'Etat, un amendement permettant d'établir la feuille de paie *vérité*, comprenant les rémunérations brutes que les entreprises verseront aux salariés, afin qu'ils apprécient concrètement la valeur de leur travail. Ils devront ensuite reverser les sommes correspondantes à la protection sociale à leurs employeurs, qui continueront à effectuer les déclarations et les paiements pour le compte des salariés.

Ainsi, chaque réduction du coût de la sécurité sociale se traduira pour les salariés par une augmentation directe de leurs revenus, et par conséquent de leur niveau de vie.

Nous touchons ici à un problème d'ordre psychologique. La grande majorité des Français pensent que la sécurité sociale est gratuite et, comme à tout ce qui est gratuit, n'y prêtent pas beaucoup d'attention.

M. Guy Bèche. N'importe quoi !

M. Georges Tranchant. A partir du moment où un salarié qui touche un salaire net de 7 000 et quelques francs par mois touchera un salaire brut de quelque 13 000 francs et devra reverser une partie de ce qui constitue le fruit de son travail, de ce qu'il a gagné par la pénibilité de son travail, pour payer sa protection sociale, comprendra que si la sécurité sociale est mieux gérée, améliorée, modernisée et compétitive, on pourra réduire de 2 à 3 p. 100 les cotisations qu'il paie et il prendra conscience que ces 2 ou 3 p. 100 se traduiront par une augmentation directe de son revenu, c'est-à-dire par une élévation de son niveau de vie qui, sur le plan économique, sera bénéfique pour la France.

Cette idée doit être comprise par l'ensemble des Français. C'est extrêmement important.

M. Marcel Rigout. Vous prenez les ouvriers pour des imbéciles ? Les cotisations sociales figurent sur la feuille de paie !

M. Georges Tranchant. Cela vous ennuie-t-il que les salariés sachent exactement ce qu'ils paient pour la protection sociale ?

M. Marcel Rigout. Vous n'avez sans doute jamais vu une feuille de paie, monsieur Tranchant !

M. Georges Tranchant. La feuille de paie est un progrès considérable, mais verser les sommes correspondant au prix du travail est encore plus important. C'est le seul moyen de se rendre compte de ce que coûte vraiment la protection sociale. *(Très bien ! sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.])*

Il sera également nécessaire de mettre en œuvre, dans un second temps, une saine concurrence entre le secteur privé et le secteur public, afin d'être en mesure de rendre ce dernier compétitif.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les orientations que doit prendre le Gouvernement dans ce domaine essentiel pour la croissance économique de notre pays et le progrès social. Ces orientations correspondent d'ailleurs au programme contenu dans la plate-forme de la nouvelle majorité, qu'il nous appartient de mettre en œuvre rapidement.

Nous comprenons les grandes difficultés auxquelles il faudra faire face pour résoudre ce problème fondamental, mais soyez assuré, monsieur le secrétaire d'Etat, que le groupe du R.P.R. apportera son soutien actif au Gouvernement. Bien entendu, il votera ce projet de loi. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. Michel Coffineau.

M. Michel Coffineau. Monsieur le secrétaire d'Etat, si vous demandez aux socialistes, de manière justifiée, de vous donner les moyens de maintenir dans notre pays le niveau de protection sociale collective acquis aujourd'hui, vous aurez leur accord et leur appui parce que ce système est fondamental pour l'ensemble de nos concitoyens. Mais ce que vous nous demandez aujourd'hui, sous cette forme et dans cette précipitation, est-il justifié ? Là est le véritable débat.

Il est vrai que certaines données de notre protection sociale collective sont incontestablement préoccupantes aujourd'hui : le vieillissement de la population est réel ; le rapport entre le nombre des cotisants et des retraités se modifie sensiblement ; du point de vue médical, la technique transforme la gestion et augmente les difficultés financières ; la crise économique persiste ; les mutations technologiques sont grandes.

Cependant, des réformes intéressantes et utiles ont été entreprises ces dernières années. La situation financière de la sécurité sociale est bonne - et je le prouverai tout à l'heure - donc, l'héritage est excellent. L'abaissement de l'âge de la retraite, utile socialement, ne constitue en rien un inconvénient - tout au moins aujourd'hui - du point de vue financier si l'on se réfère aux réalités.

Vous avez voulu redonner vigueur à une grande commission et souhaité que les partenaires sociaux puissent engager le débat. Vous avez demandé que, dans un délai de six mois, on vous donne une idée de ce que pourrait être un système de protection sociale collective utile pour notre pays et que l'on envisage un dispositif de financement des retraites approprié. Or pourquoi ne pas attendre les résultats d'une telle concertation ? Pourquoi cette précipitation ? Cela n'est pas bon. D'ailleurs les hésitations dans la majorité en attestent.

Le problème du financement des retraites et pensions est d'une extrême gravité. Mais nous considérons - et nous ne sommes pas les seuls - qu'il ne peut être isolé du problème d'ensemble de la protection sociale. Nous avons déjà engagé une réflexion sur ce problème en 1983 en faisant paraître un Livre blanc. Il est indispensable que cette réflexion soit poursuivie. La précipitation ne s'impose donc pas. Il n'y a pas d'impérieuse nécessité à trouver des solutions dès ce mois de juillet 1986.

Ce problème mérite davantage de sérénité ; il doit faire l'objet de plus d'explications. L'ensemble des éléments du problème doivent être mis à plat. Avant de prendre des décisions, il faut constater les évolutions.

La commission que vous avez mise en place devrait se réunir dès septembre, se saisir de l'ensemble des données, c'est-à-dire de toutes les projections à moyen terme - non seulement celles concernant les retraites mais aussi celles relatives à tous les autres domaines - et examiner les propositions du Gouvernement. A ce moment-là, peut-être, verra-t-on plus clair et pourra-t-on déterminer les nécessités.

D'ailleurs, en commission des finances, M. Juppé a estimé que la prévision en ce domaine a un caractère aléatoire. Toutefois, nous avons constaté, ces dernières années, que ce caractère aléatoire jouait toujours dans le même sens. Lorsque le Gouvernement et la majorité se livrent à une approche catastrophique et apocalyptique de la situation, on peut donc se demander quels intérêts ils servent ?

En fait, plus on se rapproche de l'échéance, plus la partie aléatoire se réduit. Vous nous avez d'abord annoncé un déficit de 40 milliards pour 1986, puis de 35 milliards, et ce fut enfin 25 milliards. La commission des comptes de la sécurité sociale envisage même un déficit de l'ordre de 20 milliards. D'ailleurs, l'exposé des motifs de votre projet de loi prévoit un déficit de 17,5 milliards, ce qui rejoint les estimations des caisses.

Cela dit, il n'est pas certain que le déficit de 1986 sera celui qui est actuellement prévu. Toutefois, imaginons que le déficit final soit conforme aux prévisions.

Tout le monde reconnaît que la gestion de 1985 s'est soldée par un excédent de 13 milliards et que, grâce aux réserves de trésorerie, celui-ci a été de l'ordre de 20 à 25 milliards. Il s'agit des chiffres donnés par la commission qui s'est réunie aujourd'hui. Or, même s'il y a un déficit cette année, l'excédent de l'année précédente devrait permettre d'atteindre l'équilibre. Toutefois, à situation économique constante, on peut s'attendre à une aggravation du déficit pour 1987. Mais si, comme vous le clarez partout, la situation économique s'améliore, les fruits de votre politique devraient permettre d'atteindre l'équilibre en 1987.

Mais imaginons qu'il y ait un déficit. A ce moment-là, il convient d'y réfléchir et d'envisager un ensemble de dispositions.

En fait, vous avez hérité d'une situation saine. Aussi est-il inquiétant d'entendre le Premier ministre déclarer - c'était le 16 juillet dernier - que la deuxième priorité de sa politique

concerne le maintien de notre système de protection sociale. C'est-à-dire de notre sécurité sociale, qui est actuellement en danger en raison des déficits accumulés depuis quelques années. Ou bien le Premier ministre est mal informé, ce qui serait tout de même étonnant, ou bien il déforme la réalité, ce qui est inacceptable.

En fait, les années 1983, 1984 et 1985 ont fait apparaître des excédents pour les régimes généraux : 13 milliards de francs en 1983 ; 16 milliards en 1984 ; 13 milliards en 1985.

M. Etienne Pinte, vice-président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Après quatre plans de redressement !

M. Michel Coffineau. Ces résultats ont été obtenus grâce à une politique difficile et courageuse qui a permis de dégager des ressources, d'améliorer la gestion et d'engager une réflexion sur des réformes structurelles de notre système de retraite.

Nous avons dégagé des ressources nouvelles en ne nous appuyant pas uniquement sur les cotisations complémentaires. Nous avons pris aussi d'autres mesures : à cet égard, je mentionnerai le forfait hospitalier que vous souhaitez maintenir. Même s'ils ont « rouspété » d'avoir à payer des cotisations supplémentaires, les Français l'ont accepté, car il s'agissait de faire jouer une juste solidarité pour protéger leur système de protection sociale.

En revanche, aujourd'hui, ils comprennent moins que, d'un côté, on propose des prélèvements exceptionnels de 0,7 point et de 0,4 p. 100 et que, d'un autre côté, on supprime l'impôt sur les grandes fortunes, une tranche supplémentaire d'imposition, et qu'on autorise le plus grand laxisme dans la lutte contre la fraude fiscale.

Autrement dit, d'un côté, il y a moins d'impôt, et de l'autre, davantage de prélèvements sociaux ! La solidarité est inégale. Les Français aujourd'hui n'admettent plus ce qu'ils avaient accepté auparavant parce que ce que vous leur proposez est en fait une répartition injuste et inégalitaire de l'effort. C'est une de nos principales critiques de ce projet de loi.

Les fonctionnaires, quant à eux, sont très attachés à leur système de retraites dans la mesure où il constitue une compensation à l'évolution relativement lente de leur carrière, même si un effort réel a été entrepris ces dernières années.

Les fonctionnaires pourraient admettre ce prélèvement de 0,7 point à deux conditions : d'abord, si on ne leur faisait pas croire que l'effort qu'on leur demande est destiné à combler un déficit prévisible du budget de la sécurité sociale, alors que chacun sait bien que la somme collectée servira à réduire le déficit du budget de l'Etat ; ensuite, si ce prélèvement de 0,7 point ne s'ajoutait pas au glissement-vieillesse-technicité de l'ordre de 1,3 p. 100 pour cette année. En fait, le pouvoir d'achat des fonctionnaires va diminuer. Et si la masse salariale, elle, bougera peu, ce sera en raison d'une diminution considérable du nombre d'emplois des fonctionnaires.

C'est seulement à ces conditions que l'on peut faire comprendre que la solidarité est nécessaire pour maintenir une protection sociale collective. Or votre politique permet un financement inégal des régimes sociaux au détriment des moins favorisés.

Nous avons mis en œuvre un ensemble d'actions afin de mieux maîtriser les dépenses de santé, de mieux connaître les problèmes et de mieux gérer les établissements de santé. Or vous êtes en train d'affaiblir l'action positive que nous avons engagée.

Je n'énumérerai pas toutes les mesures qui figuraient dans le IX^e Plan et qui ont connu un commencement d'exécution. Je vous demande simplement d'en retenir quelques-unes : la mise en place des observatoires régionaux de santé ; le développement des systèmes permettant d'évaluer le coût et l'efficacité des actions sanitaires mises en œuvre ; la réforme de la gestion budgétaire et financière des hôpitaux.

Il serait utile de faire le point sur l'ensemble de ces actions, de mesurer leur efficacité et au besoin d'apporter des corrections si cela est nécessaire, mais dans le sens d'une plus grande rigueur, et non dans celui d'un retour au laxisme sous couvert de libéralisme.

Nous devons engager une réflexion sur l'évolution à terme des systèmes de retraites et sur leur équilibre. Dans ce domaine, nous avons également entrepris une démarche.

Dans son rapport, M. Léon Tabah n'indiquait-il pas très clairement qu'il convenait d'« analyser l'évolution à long terme des différentes composantes de l'équilibre financier de l'assurance vieillesse, tracer les grandes lignes du système de retraites du XXI^e siècle et fixer le cadre général dans lequel devront s'inscrire les mesures à prendre ».

Ce rapport, commandé en avril 1985 et remis en avril 1986, fait le point sur l'évolution des systèmes, les risques potentiels de déséquilibre et il fixe le cadre dans lequel devront s'inscrire les mesures. Voilà des bases de travail.

Ce rapport précise bien qu'il n'est pas question de nier les difficultés inhérentes à la recherche de l'équilibre du régime des retraites, et il préconise de les maîtriser. Or cette étude montre que, d'ici à l'an 2005, la charge potentielle augmentera lentement, mais qu'à partir de cette date, elle s'alourdira fortement.

Alors, faut-il dramatiser comme vous le faites aujourd'hui ? Non, car cela est excessif et dangereux !

M. Jean-Claude Martinez. Et alors ?

M. Michel Coffineau. Je vois que nos collègues du Front national se manifestent.

En fait cette dramatisation apporte de l'eau au moulin - mais n'est-ce pas, finalement, l'objectif que vous poursuivez ? - de ceux qui veulent remettre en cause le dispositif de protection sociale collectif en ce qui concerne les retraites pour le remplacer par un système de capitalisation accompagné d'avantages fiscaux.

M. Jean-Claude Martinez. Il a compris !

M. Michel Coffineau. A cet égard, ceux qui payent peu ou pas d'impôts auront-ils intérêt à disposer d'avantages fiscaux ?

Vous savez fort bien que le système de capitalisation individuelle entrainera forcément un démantèlement du régime de retraite complémentaire actuellement obligatoire.

En fait, il faut clarifier les règles de fonctionnement des régimes de base et étudier des mécanismes de départ progressifs. Il faut également tenir compte de l'évolution des modes de travail, car ils changent vite.

Mais il convient aussi d'harmoniser les règles de fonctionnement des différents régimes. C'est un serpent de mer car la situation est difficile. Ainsi, *Le Figaro* d'aujourd'hui rappelle que le régime des exploitants agricoles encaisse une compensation de 17 milliards de francs payée en grande partie par les salariés du régime général. Mais la nécessaire harmonisation ne doit pas aller - contrairement à ce que M. Juppé, si j'ai bien compris, a laissé entendre en commission des finances - jusqu'à remettre en cause la retraite des agriculteurs à soixante ans. Il faut être parfaitement cohérent.

Autant il est nécessaire d'étudier toutes les possibilités de financement des retraites, autant il serait erroné de ne prendre en compte qu'un seul des aspects du problème. Nous ne pouvons donc accepter la suggestion du rapport et de M. Juppé, selon lesquels, la cible, c'est la retraite à soixante ans. Non ! La retraite à soixante ans doit être et rester un droit. Ce n'est pas une obligation. C'est une obligation de fait dans la mesure où certaines entreprises - je ne discute pas le bien-fondé de leur décision - veulent absolument que leur salariés partent à soixante ans pour raisons économiques.

Remettre en cause le droit à la retraite à soixante ans ...

M. le président. Je vous invite à conclure, mon cher collègue.

M. Michel Coffineau ... c'est oublier que ceux qui sont nés en 1926 et ont aujourd'hui soixante ans ont connu dans leur jeunesse des conditions de travail très différentes de celles qu'ont aujourd'hui ceux qui débutent dans la vie active et seront en retraite après 2005. Peut-être, je n'en sais rien, devra-t-on envisager après cette date un recul de l'âge de la retraite, mais taper aujourd'hui avec une telle hargne contre la retraite à soixante ans est scandaleux à l'égard de tous ceux qui ont aujourd'hui soixante ans et aspirent à un repos bien gagné.

J'aurais également voulu parler, mais j'y reviendrai, de la proposition de M. Tranchant, elle aussi scandaleuse.

En conclusion, je dirai que ce projet a été élaboré à la hâte, mal étudié, qu'il est fondé sur une solidarité fautive parce qu'inégale et qu'il ne tient pas compte des fruits attendus, annoncés à coups de clairon, du redressement économique. Si vous avez vraiment moins de chômeurs et plus de cotisants, comme vous l'annoncez, les déficits attendus devront se muer en soldes positifs.

Finalement, monsieur le secrétaire d'Etat, votre gestion n'est pas sérieuse. C'est une gestion à la petite semaine et vous-même ne croyez pas à votre politique puisque vous annoncez des déficits tout en claironnant que la situation économique s'améliore. Comment voulez-vous que nous, nous y croyions ?

Sans un redressement vigoureux de l'ensemble du projet - le fond, c'est-à-dire la protection sociale, est un problème sérieux, mais les mesures que vous nous proposez ne sont pas sérieuses - nous ne pourrions voter ce texte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous demande de respecter votre temps de parole. Je vais être dorénavant d'une sévérité extrême.

Un député du groupe Front national (R.N.). Justement maintenant ! Quel hasard !

M. Etienne Pinte, vice-président de la commission des affaires culturelles. C'est ce qu'on appelle de la sévérité flexible !

M. le président. La parole est à M. Pascal Arrighi.

M. Pascal Arrighi. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, le projet de loi dont nous débattons dans cet hémicycle bien déserté est, après la loi autorisant le Gouvernement à prendre des ordonnances, après la loi de finances rectificative, le troisième texte à portée économique, fiscale et sociale que nous présente le Gouvernement au cent-vingt-quatrième jour de son existence. Lorsque nous avons examiné les deux premières lois, les ministres, qui n'avaient sans doute pu terminer leur inventaire de la gestion précédente, nous ont caché, par méconnaissance de la réalité, timidité ou peut-être même cécité, qu'ils seraient conduits à prévoir une augmentation des prélèvements obligatoires. La plate-forme libérale devenue programme du Gouvernement, qui, en février dernier, avait prévu une diminution de ces prélèvements, est aujourd'hui en perdition. C'est sur la procédure et sur le moment qui a été choisi, puis sur le fond de ce texte, que je ferai porter mes deux premières séries d'observations. Je dirai en terminant que si, dans le domaine des prélèvements obligatoires, le Gouvernement met ses pas dans ceux de ses prédécesseurs et s'il ne rompt pas avec le socialisme rampant, il est inévitablement promis à la déception et à l'échec.

Sur la procédure et sur les intentions, quelle contradiction ! Le Gouvernement promet des allègements fiscaux portant sur les entreprises et les ménages, dont les ministres ont dit qu'ils atteindraient vingt milliards de francs. Mais le Gouvernement ne sait pas, après quatre mois d'existence, par où commencer. Ou plutôt si : vous annoncez une ponction sur les revenus perçus par les contribuables en 1985 et 1986. Et comme vous ne pouvez, pour des raisons tenant à la technologie, introduire cette donnée fiscale nouvelle dans vos ordinateurs, les feuilles d'impôts que vous vous apprêtez à lancer pour le paiement du dernier tiers provisionnel ne pourront incorporer cette recette que vous nous demandez de voter. Elle ne sera exigible au titre de l'année 1985 que dans six mois, et au titre de l'année 1986 que dans un an et demi. Franchement, je ne vous comprends pas !

Vous allez déposer fin septembre le projet de loi de finances pour 1987. C'est à ce moment que vous auriez pu, que vous auriez dû dire et annoncer de manière précise quel serait le montant exact des obligations fiscales des Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].*)

La convention dite libérale du 9 juin 1985, puis la plate-forme de gouvernement avaient pourtant proclamé que le barème de l'impôt sur le revenu serait allégé pour tous les contribuables. Nous pouvons nous douter maintenant que cet allègement ne se fera pas de façon uniforme et qu'il ne sera certainement pas de 8 p. 100 en 1987, contrairement à la promesse qui a été faite. Mais alors, selon la forte expression

d'un socialiste, ancien chef du gouvernement de la IV^e République, Félix Gouin, ne s'agissait-il que de « paroles vobales » ?

Voulant rendre hommage à sa manière aux saints de son calendrier, et dans l'ordonnement parfait de la démarche du pèlerin de Compostelle, M. Jacques Chirac promet de faire demain deux pas en avant dans le sens de la réduction des prélèvements, mais il effectue aujourd'hui un pas en arrière dans le sens de leur augmentation. Etait-ce la bonne méthode et son objectif de diminution de 1 p. 100 par an pourra-t-il être tenu ?

« Cela me conduit à aborder le problème de fond, sur lequel je voudrais maintenant m'expliquer.

J'ai sous les yeux le premier rapport parlementaire établi à l'aube de la V^e République en matière fiscale. Je lis, à la page 7, que « la fiscalité et les charges sociales représentent, en 1959, une ponction de 36,1 p. 100 du produit national brut ». Celui qui vous parle a de bonnes raisons de connaître ce document car, même si ce n'était pas habituel, il l'avait rédigé de A jusqu'à Z alors qu'il était rapporteur général de la commission des finances. J'avais ajouté - excusez-moi de me citer - entre autres réflexions, et cela figure à la page 20 du même rapport : « Les Américains sont fiers de l'effort qu'ils s'infligent au titre des impôts directs sur le revenu. Encore faut-il constater que le rendement de la fiscalité directe américaine provient de la haute productivité de l'économie et non de l'effort fiscal, qui est inférieur à l'effort fiscal français. Beaucoup de contribuables entrent dans l'impôt sur le revenu par élévation du niveau de vie et non par élévation des tarifs. »

Il ne s'agissait pas de reaganomanie : ces lignes ont été écrites alors que nul ne songeait au retour aux affaires de l'ancien gouverneur de la Californie. Mais c'est là une constante de la politique économique des Etats-Unis. Celle-ci s'est toujours donné pour but d'accroître le dynamisme de son économie en ouvrant des perspectives plus larges à l'activité productive ; cette politique refuse d'alourdir la fiscalité pour ne pas décourager les agents économiques.

Alors que la France, je l'ai rappelé, est partie d'un montant de prélèvements obligatoires de 36 p. 100 en 1959, quel chemin parcouru depuis lors : 42,5 p. 100 en 1980, 45,5 p. 100 en 1984 ! Les impôts, taxes et cotisations ont atteint un niveau dangereux, qui rapproche la France du niveau des pays socialistes du nord de l'Europe et l'éloigne de plus en plus de l'Allemagne, du Japon et des Etats-Unis.

La gauche elle-même l'a admis puisque le Président de la République, en 1984, a fixé comme objectif une baisse de 1 p. 100 des prélèvements obligatoires. Cet objectif n'a pas été tenu en 1985. L'an dernier, les prélèvements n'ont pas reculé ; ils ont même augmenté d'un petit 0,1 p. 100, à moins que ce ne soit, comme l'a indiqué le Premier ministre lundi dernier, de 0,6 p. 100.

M. Raymond Barre, s'il préconise de donner la priorité à la réduction du déficit budgétaire plutôt qu'à l'allègement de la fiscalité, notait cependant dans son bulletin *Faits et arguments* de juin dernier, avec comparaisons à l'appui, que le taux des prélèvements obligatoires atteint un niveau absolu trop élevé dans notre pays. Mais revenons un instant aux Etats-Unis. Il y a exactement un mois, le 24 juin dernier, le Sénat américain a voté, par 97 voix contre 3, la seconde révolution fiscale. La première, en 1981, avait ramené le taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques de 70 à 50 p. 100. Cette fois, le plafond est abaissé à 27 p. 100. L'Amérique veut encourager les forces productives et le dynamisme de ses entrepreneurs, attirer des talents, créer des richesses et, partant, des emplois. L'expérience américaine prouve qu'un déficit public considérable peut être compensé par des excédents privés, ce qui rétablit l'équilibre des trésoreries sans inflation, favorise les investissements et permet une création d'emplois spectaculaire.

Ces réflexions ne nous éloignent pas de notre sujet. Vous ne rétablirez pas l'équilibre de la sécurité sociale par un alourdissement de la fiscalité ou des cotisations. Sur ce point, mon collègue et ami le docteur Bachelot s'est expliqué clairement et fortement. Je retiens simplement que votre projet de loi ne va même pas dans le sens de la déclaration de politique générale que M. Jacques Chirac a faite le 9 avril dernier à cette tribune. Avez-vous oublié ce qu'il disait alors ? « Nous devons nous interroger tous ensemble sur l'avenir de notre système de protection sociale : nous ne devons pas nous voiler collectivement la face. » Ce système est aujourd'hui

d'hui menacé et ce ne sont pas les décisions inscrites dans votre projet de loi qui le sauveront. Suivant le mot de Jean Giraudoux, ces décisions ne sont que chandelles autour du lit d'un mourant. A mesure que le déséquilibre apparaîtra, vous serez conduits à allumer d'autres chandelles, à réclamer d'autres cotisations. Mais ces chandelles se consumeront, ce surcroît de cotisation s'épuisera, et, faute de réformes structurelles, l'agonie de la sécurité sociale se prolongera. Mes observations ne sont pas différentes de celles qu'a exprimées cet après-midi le président de la commission des finances, M. Michel d'Ornano.

De tout cela, il faut que l'opposition comme la majorité prennent conscience et je voudrais, en terminant, proposer à l'une comme à l'autre quelques brèves réflexions.

A l'opposition, je dis : dépêchez-vous ! Faites votre Bad-Godesberg. Que cette révolution soit silencieuse ou bruyante, mais revoyez votre programme ! Sous les deux gouvernements socialistes, que ceux-ci l'aient voulu ou pas, le pays, sa jeunesse et ses cadres ont appris à connaître que seules les entreprises prospères créent des emplois et qu'elles sont notre meilleure arme dans la guerre économique à laquelle nous sommes confrontés.

A la majorité d'aujourd'hui qui, en se rétrécissant, a suscité un scepticisme grandissant, il est permis de dire : Tournez le dos une fois pour toutes au socialisme rampant ! Retrouvez les recettes qui, après guerre, ont fait en Allemagne le succès de l'économie sociale de marché du chancelier Ludwig Ehrardt, ou le miracle italien des gouvernements de Gasperi, quand la démocratie chrétienne était majoritaire sans partager le pouvoir avec les socialistes, ou qui maintenant font le succès de l'expérience du président Reagan.

Mieux que ces mouvements de *stop and go*, que ces démarches hésitantes qui sont inscrites dans les quatre premiers mois de l'existence du Gouvernement, c'est un élan créateur, une plus grande vitalité de son économie que le pays attend. Il vous appartient de ne pas le décevoir davantage ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national (R.N.)*)

M. Jacques Limouzy. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme Jacqueline Osselin.

Mme Jacqueline Osselin. Monsieur le secrétaire d'Etat, le projet du Gouvernement est un projet habile à plusieurs titres.

D'abord, il montre aux Français, attachés à la sécurité sociale, que le Gouvernement l'est aussi et qu'il recherche les moyens de la maintenir. Première apparence.

Habile aussi parce que, devant les difficultés structurelles qui sont dues au développement considérable de la sécurité sociale au cours des quarante dernières années, vous annoncez une vaste réflexion. Elle serait menée en concertation très large dans le cadre de la commission des comptes de la sécurité sociale renouvelée.

Autre habileté : vous faites semblant de reprendre une opération que la gauche avait réalisée. Effectivement, en 1983 elle a opéré un prélèvement de 1 p. 100, ce qui vous conduit à affirmer qu'il serait malvenu de s'opposer à votre projet.

Habile enfin parce que vous mêlez hausse des cotisations et prélèvement exceptionnel. Le recours au prélèvement donne, vous le savez bien, satisfaction aux syndicats, puisqu'ils souhaitent que les salariés ne soient pas les seuls à faire les frais supposés du rétablissement des comptes des années à venir. Vous vous dites que cela fera mieux passer la pilule du relèvement du taux des cotisations de retraite.

En définitive, sur tous ces points, votre texte est incontestablement habile. Mais d'où vient alors ce malaise et le fait qu'il n'y ait pas de consensus sur ce projet ? Tous les ingrédients, pourtant, ont l'air d'y être, jusques et y compris un zeste de solidarité. Mais il manque quelque chose. C'est un peu comme un soufflé qui n'a pas monté. Pourquoi donc ?

Voyons d'abord le contexte dans lequel ce projet se situe et étudions son esprit. Comment peut-on croire à cet appel soudain à une véritable solidarité entre les Français, alors que toutes les mesures prises jusqu'à présent par le Gouvernement de M. Chirac ont tenu, au contraire, à diviser les Français, à réjouir particulièrement les possédants ?

Mes collègues l'ont déjà rappelé, mais je veux le redire, ce Gouvernement a amnistié les fraudeurs, réinstauré l'anonymat sur l'or, supprimé l'impôt sur les grandes fortunes, augmenté

les revenus des actionnaires en abaissant l'impôt sur les sociétés. Vraiment, les plus riches sont choyés ! Alors, j'ai envie de dire : bonjour les bavures ! Et ce n'est pas fini puisque le Gouvernement envisage de supprimer la tranche d'imposition à 65 p. 100 dans le prochain budget. On est donc loin des idées de partage de l'effort et de justice pour tous des gouvernements de Pierre Mauroy et de Laurent Fabius. Le prélèvement de 1 p. 100 instauré en 1983 s'inscrivait dans un plan de rigueur économique et était accompagné de toute une série de mesures de justice sociale.

Vous avez même, dans ce contexte, été jusqu'à bloquer la revalorisation des retraites au 1^{er} juillet ! Devant la gaffe, en guise de repentir, vous nous annoncez maintenant une augmentation de 0,5 p. 100 au 1^{er} octobre, mais personne n'est dupe de votre démarche.

Eh oui ! Votre système de relèvement des cotisations sur les retraites et de prélèvement sur les revenus avantage une fois de plus les mêmes. En effet, qu'est-ce que ce 0,4 p. 100 pour les gros revenus ? Quant au relèvement de 0,7 point du taux des cotisations pour les retraités, seuls les salariés le paieront. La solidarité ne se serait-elle pas mieux traduite par le biais d'un prélèvement plus élevé, si toutefois il en fallait un tout de suite ?

Comment aussi ne pas s'interroger sur vos contradictions ? Sous prétexte que les difficultés de la sécurité sociale s'expliqueraient uniquement par l'effet de l'abaissement de l'âge de la retraite, vous trouvez, sans évoquer l'allongement de la durée de la vie, un remède miracle : la retraite progressive. Dans le même temps, vous prenez des mesures d'allègement pour favoriser l'embauche des jeunes tout en décidant la suppression de l'autorisation administrative de licenciement. Quelle tentation de licencier les salariés par paquets de neuf et d'embaucher à meilleur compte ! C'est cela votre retraite progressive ? Bravo !

Enfin, quelle crédibilité faut-il accorder à vos déclarations nouvelles sur votre attachement à notre système de protection sociale ? Avons-nous contribué à vous convertir, tellement nous avons bien géré ce système ? Pouvons-nous rayer de nos mémoires vos propos et vos actes d'avant 1981 ? Lorsque les mêmes formations politiques qu'aujourd'hui étaient au pouvoir, ce n'est pas la défense du système de protection sociale qui caractérisait leur politique : en 1967, c'était l'instauration d'un ticket modérateur, c'était le démantèlement de la gestion paritaire des caisses. En 1979, il y a eu le « projet Berger » d'une sécurité sociale à deux vitesses et une remise en cause du niveau de protection, projet heureusement abandonné devant la vive réaction des syndicats.

Nous sommes aujourd'hui en 1986. Peut-on croire que la droite ait été touchée par la grâce pendant ses cinq années d'opposition et qu'elle abandonnera ses mauvais démons ? Que nous cache ce projet ? En conclusion, monsieur le secrétaire d'Etat, je dirai qu'il suscite une énorme méfiance de notre part. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Etienne Pinte.

M. Etienne Pinte. Monsieur le secrétaire d'Etat, lorsque nous jetons un regard sur l'évolution de notre régime de sécurité sociale depuis une dizaine d'années, nous nous apercevons que le projet de loi que vous nous présentez doit être le dixième qui ait pour objectif de faire face au déficit de notre système de protection sociale.

Un plan ou un programme par an pendant dix ans pour financer, économiser, redresser, équilibrer, en même temps ou successivement, les comptes des différentes branches de la sécurité sociale - assurance maladie, vieillesse ou famille - telle a été depuis 1975 la triste tâche des gouvernements qui se sont succédés.

Aujourd'hui, vous nous présentez un certain nombre de mesures destinées à faire face au déficit de l'assurance vieillesse. Trois questions se posent à nous : l'assurance vieillesse a-t-elle réellement besoin de ressources nouvelles ? Le dispositif soumis à notre approbation convient-il aux données économiques et sociales du moment ? Enfin, quel est l'avenir du régime des retraites ?

Certains de nos collègues ayant mis en doute le bien-fondé de ressources nouvelles sollicitées en faveur de l'assurance vieillesse, il convient que les choses soient claires.

La commission des comptes de la sécurité sociale, à la réunion de laquelle j'ai participé ce matin, a confirmé que la sécurité sociale serait en déficit de plus de 20 milliards de

francs en 1986 et de plus de 37 milliards en 1987. Sur ces sommes, le déficit de la branche vieillesse entre pour 17 milliards de francs en 1986 et pour 27 en 1987.

Si ces chiffres n'arrivaient pas à convaincre tout le monde, j'ajouterais, à l'intention de nos collègues de l'opposition, que Mme Dufoix, le précédent ministre des affaires sociales, chiffrait, au début du mois de décembre dernier, à 18 milliards de francs le déficit prévisible de la sécurité sociale pour 1986.

M. Michel Coffineau. Ça va toujours en diminuant !

M. Philippe Auberger. Mme Dufoix ne s'est donc pas trompée !

M. Etienne Pinte. Elle ne s'est pas trompée, à deux milliards près !

M. Philippe Auberger. C.Q.F.D. !

M. Etienne Pinte. Son collègue des finances, M. Bérégovoy, réduisait ce chiffre arbitrairement à neuf milliards de francs pour les besoins de sa cause. Les chiffres que nous possédons aujourd'hui démontrent où se situait le réalisme et où s'envolait l'utopisme.

Convaincus, je l'espère, par ces chiffres, nos collègues de l'opposition, arguant d'une trésorerie d'environ vingt milliards de francs à la fin de l'année 1985, s'étonnent de ce qu'ils appellent une certaine précipitation du Gouvernement à proposer des mesures de redressement. Ils auraient préféré, nous disent-ils, attendre les études et les réflexions de fond sur le devenir de notre système de protection sociale.

A ceux-là, je réponds d'abord qu'il y a urgence, en raison de l'importance des chiffres que je viens d'évoquer, de prendre immédiatement des dispositions qui, je vous le rappelle, ne s'appliqueront complètement, en année pleine, qu'en 1987 et 1988.

Nous ne pouvions attendre au risque d'être accusés, le moment venu, d'imprévoyance.

Je ne voudrais pas que le gouvernement actuel se trouve dans la position très inconfortable qu'a connue M. Bérégovoy, lequel a été obligé, en moins d'un an - je dis bien : en moins d'un an - de nous proposer trois plans de redressement de la sécurité sociale.

A ceux-là, je réponds ensuite qu'il y a aussi urgence à prévoir, dès maintenant, le financement, non envisagé par ceux qui l'avaient imprudemment instauré, des conséquences de l'abaissement de l'âge de la retraite. Il ne faut tout de même pas oublier, mes chers collègues, que les onze milliards de francs que va coûter en 1986 l'abaissement de l'âge de la retraite représentent près de 70 p. 100 du déficit de l'assurance vieillesse en 1986 et 50 p. 100 de son déficit en 1987.

A ceux-là, je réponds enfin que la commission des comptes de la sécurité sociale, d'une part, et la commission d'évaluation et de sauvegarde de l'assurance vieillesse, d'autre part, créée à l'initiative du Gouvernement, vont se pencher sur le fond du problème et nous faire des propositions pour le long terme.

Deuxième question, à laquelle nous devons répondre : les mesures envisagées pour réduire le déficit prévisible de l'assurance vieillesse ne risquent-elles pas de pénaliser la relance de l'activité économique et la création d'emplois, priorités de l'actuel gouvernement et de sa majorité ?

La première constatation heureuse que nous faisons, c'est que les moyens financiers nouveaux ne sont pas demandés aux entreprises. En d'autres termes, la baisse des prélèvements obligatoires sur les entreprises, point fort de la plateforme U.D.F.-R.P.R. n'est pas remise en cause. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

La seconde constatation favorable que nous faisons, c'est que la charge nouvelle est répartie équitablement entre les salariés et les contribuables.

M. Michel Coffineau. Pas entre les contribuables !

Mme Jacqueline Osselin. C'est toute l'astuce !

M. Etienne Pinte. Certains murmurent que nous ne révoquerions pas notre engagement de baisser les prélèvements obligatoires sur les personnes. Je leur réponds d'abord que nos priorités portent en premier lieu sur la réduction des prélèvements sociaux et fiscaux sur les entreprises.

M. Michel Coffineau. Sur les grandes fortunes !

M. Etienne Pinte. En effet, il est évident et logique que, lorsque les ponctions fiscales et sociales sur les activités économiques de notre pays représentent près de 46 p. 100 de la masse salariale, les entreprises ne peuvent ni être compétitives, ni créer des emplois.

M. Guy Bêche. Parlez-nous du niveau des salaires !

M. Etienne Pinte. Lorsqu'on sait, de surcroît, que les employeurs financent près de 53 p. 100 de la sécurité sociale en France, pays qui détient malheureusement la palme d'or dans ce domaine...

M. Michel Coffineau. Et où les salaires nets sont les plus bas !

M. Etienne Pinte. ... l'Allemagne arrivant loin derrière en seconde position avec 40,2 p. 100, on se rend mieux compte des raisons de nos pertes de marché à l'exportation.

M. Guy Bêche. Comparez plutôt les niveaux des salaires !

M. Michel Coffineau. En Allemagne, ils sont plus élevés que chez nous !

M. Etienne Pinte. Mais je réponds aussi qu'il vaut mieux que les travailleurs puissent payer des cotisations et des impôts parce qu'ils ont du travail, que d'en être exonérés parce qu'ils sont au chômage. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Michel Coffineau. C'est vrai, mais cela ne change rien !

M. Etienne Pinte. Enfin, je réponds que les Français, parce qu'ils sont très attachés à leur système de protection sociale, sont prêts à faire des efforts importants pour maintenir le niveau de garanties atteint jusqu'à présent.

M. Michel Coffineau. C'est vrai !

M. Etienne Pinte. Je reste aussi, pour ma part, persuadé que les salariés et les retraités accepteront de prendre à leur compte une part plus grande de la charge de leur protection sociale à condition, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'Etat permette aux entreprises de retrouver le chemin du progrès et de la création massive d'emplois.

M. Michel Coffineau. Dans ce cas-là, il n'y aura plus de déficit !

M. Etienne Pinte. Exactement, mon cher collègue Coffineau !

M. Guy Bêche. Et vous soutenez des mesures provisoires, mises en place pour deux ans !

M. Etienne Pinte. Ma dernière question portera sur le devenir de l'assurance vieillesse.

Il était grand temps, monsieur le secrétaire d'Etat, que le Gouvernement redynamise la commission des comptes de la sécurité sociale. Il était également urgent que les pouvoirs publics engagent une étude de fond sur le financement des pensions et retraites, et je félicite le Gouvernement de mettre sur pied une commission de réflexion et de proposition sur ce sujet.

Cette commission d'évaluation et de sauvegarde de l'assurance vieillesse est chargée par le Gouvernement de faire des propositions dans trois domaines : la garantie du pouvoir d'achat des retraités, la mise en place d'une retraite progressive et le développement des systèmes d'épargne-retraite par capitalisation.

Ce programme est intéressant mais il est insuffisant. Je souhaite donc que cette commission ne s'enferme ni dans ces sujets, ni dans ce qu'on appelle le cercle des spécialistes. Je souhaite, pour ma part, qu'elle étudie les suggestions des élus de la nation et, en particulier, la proposition de loi sur l'aménagement des départs à la retraite, plus connue sous le nom de « retraite à la carte », que le rassemblement pour la République a étudiée.

J'engage aussi très vivement le Gouvernement à faire disparaître toutes les dispositions législatives et réglementaires qui pénalisent l'emploi et qui incitent employeurs et employés à se dégager de tout lien contractuel lorsque le salarié atteint l'âge de soixante ans.

C'est ainsi que je vous demande instamment, monsieur le secrétaire d'Etat, de bien vouloir faire inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session parlementaire la proposition de loi, que j'ai déposée au nom du rassemblement pour la République, relative à la suppression de l'ordonnance de 1982 sur le cumul emploi-retraite.

M. Guy Bêche. C'est de la « pub » !

M. Philippe Bassinet. Il dit cela parce qu'il n'arrive pas à se faire entendre !

M. Etienne Pinte. Je suggère également au Gouvernement de demander aux partenaires sociaux de renégocier les conventions collectives en matière de départ à la retraite, qui pourraient être plus contraignantes et donc moins libérales que les textes législatifs et réglementaires.

Est-il en effet équitable d'obliger une femme seule, ayant encore un enfant à charge, à prendre sa retraite avant l'âge de soixante-cinq ans, alors qu'elle n'a pas encore les cent cinquante trimestres requis pour bénéficier d'une retraite à taux plein, sous prétexte que la convention à laquelle adhère sa banque le prévoit impérativement ?

Je pourrais encore citer d'autres exemples d'iniquité aussi navrants, mais je suis sûr que vous en connaissez tous, mes chers collègues. C'est la raison pour laquelle, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous suggère vivement, je le répète, de demander aux partenaires sociaux de renégocier toutes ces conventions collectives qui sont une atteinte à la liberté individuelle de nos concitoyens de prendre leur retraite quand bon leur semble. *(Très bien et applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

J'incite enfin le Gouvernement à abroger l'ordonnance du 16 janvier 1982 prévoyant la prise en charge par l'Etat des cotisations sociales des entreprises qui réduiraient la durée du travail. Ce texte est malthusien car il tend à faciliter la réduction du temps de travail, et donc de l'emploi, alors que nous ne résoudrons nos difficultés qu'en travaillant plus et en créant des emplois.

En conclusion, monsieur le secrétaire d'Etat, nous approuvons entièrement les mesures que vous nous proposez.

Il ne suffit cependant pas de régler au coup par coup les difficultés qui vont se présenter dans les quelques années à venir. C'est la raison pour laquelle nous plaçons nos espoirs dans les travaux de la commission renouvelée des comptes de la sécurité sociale et dans ceux de la commission d'évaluation et de sauvegarde de l'assurance vieillesse. Il convient que les assurés de ce pays qui, je le répète, sont prêts à consentir des efforts, n'aient pas le sentiment de voir remis en cause chaque année leur système de protection sociale. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. A la demande du Gouvernement, je vais suspendre la séance pour quelques minutes.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt-deux heures quarante-cinq, est reprise à vingt-deux heures cinquante-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Robert Spieler.

M. Robert Spieler. Monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, dans ce débat, on a déjà beaucoup cité de chiffres, mais je crois qu'il est indispensable de continuer à le faire.

Je voudrais d'abord analyser les effets négatifs, pervers du système de protection par répartition. Les dépenses de protection sociale se sont fortement accrues au cours de la dernière décennie, passant en pourcentage du P.I.B. de 19,2 p. 100 en 1970 à 27,2 p. 100 en 1981, la vieillesse et la santé représentant les principaux postes. La France se singularise par la structure du financement de sa protection sociale, qui repose essentiellement sur les cotisations.

Je parlais d'effets négatifs. Je pense notamment au freinage de l'accroissement des ressources, ou encore aux dommages économiques, sans que la justice soit pour autant satisfaite.

Sur le premier point, j'observe que la base des cotisations est constituée par les revenus professionnels, essentiellement les salaires. Or, depuis une dizaine d'années, cette base se rétrécit. Ainsi que vous le savez, 100 000 chômeurs de plus, c'est 6,5 milliards de francs de cotisations en moins. L'avancement de l'âge de la retraite joue dans le même sens, et nous assistons à ce drame qu'est le vieillissement de notre peuple. Le taux de croissance annuel moyen des prestations sociales pour la période 1973-1981 était de 6,6 p. 100 alors que celui des traitements et salaires bruts était de 3,4 p. 100. Ce taux de croissance des prestations sociales n'a pu être atteint qu'à coups de relèvement de taux qui ont renforcé les effets négatifs de ce mode de financement.

Ce système a également des effets pervers sur l'emploi. La part des cotisations sociales payées par les employeurs est passée de 14,6 p. 100 en 1973 à 18,3 p. 100 en 1981. Dans le même temps, le nombre de chômeurs passait de 300 000 à 1 500 000. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'il existe un lien de causalité entre ces deux phénomènes, mais, incontestablement - et je crois que personne ne le niera - la croissance de l'une a contribué et contribue encore à l'augmentation de l'autre.

Le plafonnement de la perception des cotisations renforce également les effets négatifs qu'a sur l'emploi une base salariale. Il incite, en effet, l'entrepreneur à préférer le paiement d'heures supplémentaires à l'embauche de nouveaux travailleurs. De même il décourage le travail à temps partiel. Ce système a aussi des effets négatifs sur les prix des produits et sur la compétitivité des entreprises. Un accroissement des cotisations a, en effet, comme conséquence une augmentation des prix de vente des produits, laquelle provoque des demandes de hausse de salaires qui, elles-mêmes, risquent de déclencher un processus d'inflation.

L'augmentation des prix jouera également, en matière de concurrence internationale, car la compétitivité des entreprises se dégradera. Si l'augmentation des prix est impossible, alors l'accroissement des coûts salariaux pèsera sur les résultats d'exploitation et provoquera une dégradation de la situation financière des entreprises.

J'en viens aux injustices. Injustice, du fait de la compartimentation excessive par risques et, surtout, par catégories professionnelles. Songeons qu'il y a près de 600 régimes complémentaires de retraites. Cette fragmentation entraîne de grandes disparités dans les cotisations et dans les prestations, pas toujours corrélées avec le niveau des prestations.

Pour ce qui est des retraites, nous sommes confrontés à des faits et à des chiffres. Les faits sont têtus. Les chiffres le sont tout autant. En 1960, la part de la vieillesse ne représentait que 29 p. 100 de l'effort social de la nation ; aujourd'hui, 37 p. 100. Dans le revenu des ménages, les retraites représentaient 7 p. 100 en 1960 contre 14,5 p. 100 en 1983. Il y avait un retraité pour quatre personnes actives en 1960, un pour trois en 1980 et, à l'horizon 1990-1995, nous atteindrons un pour deux. Si l'on veut maintenir le départ en retraite à soixante ans ainsi que le niveau actuel des retraites, il faudra augmenter les cotisations de 50 à 80 p. 100. Si l'on veut maintenir les retraites et le niveau de cotisations, il faudra repousser l'âge du départ en retraite à 67, voire à 69 ans.

En effet, les Français vivent plus vieux, s'arrêtent de travailler plus tôt. En 1985, deux tiers des hommes âgés de 55 à 59 ans étaient retraités. Les Français ne renouvellent plus leur population d'actifs. De plus, ils arrivent plus tard sur le marché du travail.

Ce système collectivisé ne permet pas le choix individuel et libre de la retraite. La « retraite guillotine » est une atteinte grave à la liberté de chacun de maîtriser son propre temps. La tentative de rendre dissuasif le cumul retraite-emploi est attentatoire à la liberté individuelle ; enfin, la collectivisation, liée au principe de répartition, tend à créer des formes nouvelles de lutte des classes entre actifs et retraités.

Il est nécessaire de s'orienter vers une complémentarité de régimes. Pour cela, la capitalisation doit se développer indépendamment de la répartition, et librement. Encore faut-il que l'égalité de traitement fiscal soit assurée entre les deux systèmes, et que les prélèvements des régimes obligatoires soient plafonnés pour qu'ils n'absorbent pas à eux seuls la capacité d'épargne des assurés. Et, bien sûr, il faut laisser chacun libre de choisir l'âge de sa retraite, avant ou après soixante ans, en permettant aux caisses de verser des indemnités proportionnelles aux années de cotisation. Enfin, et

c'est ce qui me semble le plus important, il faut mener une politique nataliste audacieuse. Nous avons eu le *baby boom* dans les années 1950-1960. Nous allons avoir, si nous n'y prenons garde, le *papy boom* dans les années 1990. *(Rires et applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

Oui, le développement de la prévoyance individuelle est une nécessité. En Grande-Bretagne, le gouvernement travailliste avait fait voter en 1975 une loi favorable au développement de l'assurance vie ; en Suède, les socialistes laissent se développer le mouvement en faveur de l'assurance retraite individuelle, et la Norvège l'encourage ouvertement par d'importants avantages sociaux. Alors, pourquoi pas nous ?

Un député du groupe Front national (R.N.). Exactement !

M. Robert Spieler. Il est temps de réintroduire la concurrence et la liberté dans ce système. Nous le souhaitons. De nombreux Français le souhaitent. Tous le souhaiteront le jour où la vérité de la fiche de paie aura été introduite et où ils se rendront compte de tout ce qu'ils paient aujourd'hui.

Messieurs du Gouvernement, vous nous apparaissez un peu comme Janus, ce dieu aux deux visages ; en campagne électorale, vous étiez les chantres du libéralisme et vous offriez le visage souriant de ceux qui réclament moins d'impôt, moins de taxes, moins de charges, plus de liberté. Au pouvoir - et comme saint Thomas, je me fonde sur les faits, c'est-à-dire sur ce projet de loi - vous présentez l'autre visage : celui de l'étatisme, du « plus d'impôts », du « plus de charges » et du « moins de liberté ».

On a entendu M. Séguin dénoncer la capitalisation il y a quelques jours ; sur d'autres bancs, du Gouvernement ou de la majorité, on a entendu quelques discours en sens contraire cet après-midi. M. Chirac avait promis la baisse des prélèvements obligatoires ; aujourd'hui, c'est l'inverse qui se produit. Cet après-midi, on écoutait le dialogue entre M. d'Ornano et M. Juppé : vous ne semblez même pas être d'accord entre vous !

Alors, je vous pose la question : pensez-vous franchement que les Français sont des veaux malléables et corvéables à merci, qu'il vous sera possible de duper encore longtemps ?

M. Jean-Claude Martinez. Très bien !

M. Robert Spieler. Pour sa part, le Front national - Rassemblement national - se fera un plaisir de les en informer et se battra pour le renouveau de notre patrie et pour le renouveau de notre peuple. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

M. le président. La parole est à M. Philippe Bassinet. J'indique à l'Assemblée, pour éviter certains commentaires, que - contrairement aux indications de la « feuille jaune » - M. Bassinet dispose de quinze minutes.

M. Philippe Bassinet. Mais je ne provoque jamais de commentaires, monsieur le président !

M. Jean-Claude Martinez. Écoutons M. Bassinet.

M. Philippe Bassinet. Mais oui, monsieur Martinez, vous vous instruisez certainement.

M. Jean-Claude Martinez. L'élève dépasse toujours le maître !

M. Philippe Bassinet. « Projet de loi portant diverses mesures relatives au financement des retraites et pensions », tel est le titre du texte que vous nous présentez, monsieur le ministre.

Le sujet est d'importance, il concerne tous les Français. Il aurait pu donner lieu à un vrai débat au sein de l'Assemblée et d'ailleurs, de temps à autre, ont affleuré les véritables problèmes qui auraient pu faire l'objet de réflexions collectives ou tout au moins d'une confrontation collective et sérieuse : problèmes démographiques, taux de fécondité, espérance de vie, durée de la vie active, niveau de protection sociale souhaitable, niveau de protection sociale possible - les deux adjectifs ne se recoupant pas nécessairement - accroissement des dépenses de santé.

En fait, je ne crois pas que ce débat vous intéresse réellement.

Par exemple, les crédits de recherche concernant ces différents secteurs sont durement touchés par des amputations. Les dépenses concernant l'avenir vous intéressent peu, ne vous concernent pas, et nous avons assisté ici à un débat tronqué.

Nous entendons M. le rapporteur général, M. le rapporteur de la commission saisie pour avis et nos différents collègues des groupes de droite se livrer à une relecture des cinq années qui ont précédé pour les critiquer. La critique systématique est facile. Elle est excessive. A tel point que M. Juppé a cru bon de modérer certains propos de ses amis. Je ne le cite pas, je relis les notes que j'ai prises lorsqu'il parlait : la situation de la sécurité sociale est préoccupante. Les causes en sont diverses ; le déficit est d'origine structurelle : les dépenses croissent plus vite que les recettes. Il y a une augmentation inéluctable du nombre de retraités ; il y a les dépenses liées au progrès de la médecine. Tout cela est vrai. D'ailleurs, M. Juppé a ajouté : certaines réformes - il parlait de celles qui ont été prises au cours des cinq années précédentes - constituaient des mesures intéressantes. Décrypté et présenté en un langage accessible à l'ensemble de la population, une fois faite la part de la langue de bois propre à ce type de débat, cela signifie : vous avez effectivement fait face à une situation difficile.

Mais si vous et vos amis critiquez, monsieur le rapporteur général, vous ne proposez pas de revenir à la situation antérieure. La retraite à soixante ans, vous vous gardez bien de la remettre en cause. D'ailleurs, pourquoi parler d'une « retraite guillotine » alors qu'il s'agit d'un droit et nullement d'une obligation. Si guillotine il y a, c'est à soixante-cinq ans qu'elle s'abat pour l'immense majorité des salariés, et non pas à soixante. Ceux d'entre vous qui siégeaient sur ces bancs sous la précédente législature se souviennent certainement.

M. Georges Tranchant. Que ce n'était pas drôle !

M. Philippe Bassinet. Tiens voilà M. Tranchant qui rentre ! Vous arrivez de Suisse, mon cher collègue ?

Ils se souviennent certainement, disais-je, que pas un débat touchant à la politique agricole ne s'est déroulé sans que les porte-parole des groupes du R.P.R. et U.D.F. viennent nous réclamer à cette tribune d'instituer enfin la retraite à soixante ans pour les agriculteurs.

Mme Jacqueline Osselin. Exactement !

M. Philippe Bassinet. Vous vous dispensiez de dénoncer la retraite à soixante ans comme une mesure stupide ou incomplète. Au contraire, vous n'avez eu de cesse que la dernière catégorie sociale qui en était exclue puisse en bénéficier.

Comme, par esprit d'hostilité systématique, vous critiquez tout ce que nous avons réalisé, vous vous en prenez aussi à la retraite à soixante ans. Mais nul d'entre vous n'a le courage de demander qu'on revienne à la retraite à soixante-cinq ans.

Il en est de même, monsieur Tranchant, pour les dates de versement des cotisations dites patronales à l'U.R.S.S.A.F. Vous avez critiqué cette mesure, mais vous n'avez pas proposé qu'on rétablisse le régime antérieur.

Il en est de même, encore, pour les dates de paiement des prestations familiales.

M. Georges Tranchant. On ne peut pas toujours payer : il n'y a plus d'argent ! Vous avez tout pris.

M. Philippe Bassinet. Monsieur Tranchant, lorsqu'une mesure est mauvaise, il n'y a que deux solutions : on la conserve ou on la supprime. La critiquer est inefficace.

M. Christian Demuyneck. On vous conserve bien, vous !

M. Philippe Aubergier. Et cela ne vous empêche pas de critiquer le Gouvernement !

M. Philippe Bassinet. En fait, le fond des mesures que vous proposez vous gêne et, pour une fois, je serai partiellement d'accord avec nos collègues qui siègent à l'extrême droite. (Ah ! sur les bancs du groupe Front national [R.N.]). Vous tournez le dos à votre programme et à vos engagements préélectoraux, notamment en ce qui concerne la réduction des prélèvements obligatoires. La mesure que vous proposez ne peut en rien y contribuer : nul besoin d'être mathématicien pour le comprendre !

C'est pour essayer de masquer tout cela que vous jouez sur l'apocalypse des prévisions, que vous hâtez le débat, que vous présentez la réalité sous un jour alarmiste.

La situation financière des régimes de retraite est critique, dites-vous. Conclusion : le Gouvernement doit prendre des mesures immédiates. Je demande dans quel sens marche la relation. Est elle univoque ou biunivoque ? N'est-ce pas au contraire pour prendre ces mesures immédiatement plutôt qu'à la veille d'échéances électorales que vous affirmez que la situation financière des régimes de retraite est aujourd'hui critique ?

Une telle attitude vous permet par ailleurs - Mme Osselin l'a excellemment montré - de vous prévaloir de préoccupations sociales, la défense de la sécurité sociale étant un thème éminemment populaire. Mais si vous défendiez effectivement les régimes de protection sociale, monsieur le secrétaire d'Etat, vous seriez à nos côtés, car les socialistes ont toujours été à l'avant-garde en ce domaine.

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale. Avouez plutôt que vous avez tout détraqué !

M. Philippe Bassinet. Puisque vous critiquez les bilans établis par les gouvernements précédents, voyons quelle est la situation réelle de l'ensemble des régimes de sécurité sociale : maladie, allocations familiales, accidents et vieillesse. Elle a dû être examinée ce matin par la commission des comptes de la sécurité sociale. Alors, pourquoi n'avoir pas transmis à la représentation nationale les informations communiquées à cette commission ? Pourquoi ne pas avoir attendu quelques semaines - nous n'étions plus à quelques jours près dans le cadre de cette session extraordinaire - pour que le débat puisse prendre en compte ses conclusions ? Faute de les connaître, comment pourrions-nous avoir une juste appréciation ?

La situation financière de la sécurité sociale était saine au 1^{er} janvier 1986. Il y avait même un solde positif de trésorerie de 21 milliards de francs. Pour une fois, je ne résiste pas au plaisir de citer M. Robert-André Vivien :

« Compte tenu du fait que la situation de trésorerie du régime général faisait apparaître, au 31 décembre 1985, un avoir de 21 milliards de francs, le déficit de près de 20 milliards pour 1986 ramènerait l'avoir à un milliard. Si l'Etat comble son retard dans les versements qu'il doit effectuer au bénéfice du régime général pour environ 7 milliards de francs, la trésorerie pourrait remonter à 8 milliards de francs, ce qui laisserait un besoin de financement d'environ 30 milliards de francs à la fin de l'année 1987, compte tenu du fait que le déficit probable pour l'année 1987 serait proche de 39 milliards de francs. »

Ce que M. Robert-André Vivien oublie d'indiquer, c'est que l'année 1987 a un caractère pré-électoral fortement marqué. (Rires sur divers bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

M. Robert-André Vivien, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. On reconnaît bien là le cynisme de M. Bassinet !

M. Philippe Bassinet. Vous entendre parler de cynisme, c'est tout de même extraordinaire !

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. C'est une vertu chez vous !

M. Philippe Bassinet. Par ailleurs, vous conviendrez qu'il n'est pas possible, un an à l'avance, d'estimer les recettes de la sécurité sociale avec une précision supérieure à 1 p. 100. Or 1 p. 100, c'est 10 milliards de francs.

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. C'est exactement ce que j'ai dit !

M. Philippe Bassinet. L'incertitude est la même pour l'évaluation des dépenses de santé. Le caractère aléatoire des prévisions impose, on le sait, des corrections en cours d'année. Par conséquent, nul ne peut prétendre, sauf à mentir à la représentation nationale, être à même d'établir au franc près les dépenses prévisibles, que ce soit pour les retraites ou pour les dépenses de santé.

Du reste, monsieur Vivien, dans un rapport aussi fourni et documenté que le vôtre, pourquoi avoir oublié de signaler que le régime général de la sécurité sociale versait chaque

année plus de 40 milliards de francs sous forme de compensation aux régimes spéciaux, notamment au régime agricole ? Quarante milliards, cela représente plus que le déficit que vous annoncez pour 1987. Cette situation est-elle intangible ? Les salariés du régime général doivent-ils être les seuls à manifester leur solidarité sonnante et trébuchante à l'égard des salariés et exploitants agricoles et des ressortissants des autres régimes spéciaux ? Ne serait-il pas plus logique que ces dépenses de solidarité soient supportées par l'ensemble des contribuables, et donc par le budget de l'Etat ?

Ainsi, monsieur le secrétaire d'Etat, l'urgence n'était pas telle et, s'il est vrai que des problèmes sérieux se posent, nous aurions souhaité pouvoir les examiner au fond.

M. Jean-Claude Martinez. C'est ce qu'on fait !

M. Philippe Bassinet. La contribution de 0,4 p. 100 sur les revenus que vous voulez instituer rapportera, d'après vos prévisions, 4,8 milliards de francs, c'est-à-dire l'équivalent des recettes de l'impôt sur les grandes fortunes que vous avez supprimé dès votre arrivée au pouvoir. Vous vous êtes privés d'une recette pour en faire cadeau aux 200 000 familles les plus riches de ce pays. Maintenant, vous demandez à tous les Français une contribution supplémentaire. C'est l'ensemble des contribuables qui devront verser, au nom de la solidarité, ce que 200 000 nantis garderont par devers eux.

M. Bernard-Claude Savy. Vous n'avez rien compris !

M. Philippe Bassinet. C'est vous qui ne comprenez guère !

Vous exigez monsieur le secrétaire d'Etat, que la solidarité de tous supplée la carence des 200 000 Français les plus riches. C'est une conception de la solidarité qui vous est propre. Nous ne la partageons pas.

Par ailleurs, la presse, qui s'est fait l'écho de réunions interministérielles, a rapporté divers projets de mesures qui n'ont pas été démentis. On y relève la suppression de la prise en charge à 100 p. 100 de la vingt-sixième maladie, l'augmentation du ticket modérateur, l'instauration d'un ticket modérateur variable selon les caisses, la suppression de l'allocation de parent isolé. Et je ne parle pas de l'hostilité avouée et répétée de M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi envers la retraite à soixante ans !

Aujourd'hui, vous nous proposez d'augmenter les cotisations.

M. Jean-Claude Martinez. Ce n'est pas nous !

M. Philippe Bassinet. Demain, comme vous l'avez fait dans le passé, vous nous proposerez de diminuer les prestations, ou plutôt vous les diminuerez d'autorité, sans nous demander notre avis !

M. Bernard-Claude Savy. Vous confondez tout : retraite et maladie !

M. Philippe Bassinet. Une participation accrue des salariés au financement, une baisse des prestations, voilà quelle est la réalité effective.

J'aurais voulu, monsieur le président, reprendre la proposition par trop originale de M. Tranchant, mais je le ferai en une autre occasion, car il me faut en terminer.

Nous ne voterons pas votre projet, monsieur le secrétaire d'Etat, et nous regrettons que, sur un tel sujet, vous n'avez pas été capable de dégager des solutions qui rencontrent l'assentiment de la totalité de la représentation nationale. Vous avez décrété l'inéluctable augmentation des recettes, mais vous n'avez rien dit du niveau de protection sociale que vous entendez instaurer, sinon maintenir.

Vous nous demandez un chèque en blanc. C'est non ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Bernard-Claude Savy. Comme d'habitude !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Je n'ai pas voulu interrompre M. Bassinet, ...

M. Philippe Bassinet. Je vous l'aurais permis bien volontiers !

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. ...lui qui, dans un hebdomadaire récent, se présentait à juste titre comme le roi des interrupteurs de l'opposition ! *(Sourires.)*

M. Philippe Bassinet. Dommage, l'échange aurait été intéressant !

M. le président. Monsieur Bassinet, vous n'avez plus la parole ! Ne cherchez pas à rivaliser avec M. le rapporteur général !

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Oh ! il n'est pas de taille ! *(Sourires.)*

Je comprends bien, monsieur Bassinet, que votre rôle d'opposant est d'interpréter mes propos. Mais ce ne sont pas ceux de Robert-André Vivien ; ce sont ceux du rapporteur général et de la commission.

En réalité, je pense que vous n'avez pas eu le temps de lire mon rapport.

M. Philippe Bassinet. Allons donc ! Je l'ai même cité !

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Quand je l'ai présenté à la tribune, vous étiez certes en séance, mais vous aviez sans doute d'autres préoccupations. Si vous vous reportez au compte rendu analytique, vous constaterez que nous avons dit exactement la même chose.

Vous avez essayé de m'opposer à M. Juppé. Or, à la page 6 de mon rapport, j'ai souligné moi-même et dans mon intervention à la tribune que l'évolution des recettes et des dépenses n'obéissait pas à la même logique. M. Juppé n'a rien dit d'autre, et pour cause, car c'est un constat de bon sens, qui nous impose une réflexion et une action.

La majorité critiquerait mais ne proposerait rien. Evidemment ! Nous ne sommes pas Mme Questiaux qui ne voulait pas être le ministre des comptes. Nous, nous voulons faire les comptes, et c'est pourquoi nous voulons rendre tout leur crédit à certaines commissions qui en manquaient singulièrement naguère. Ce sont les structures de concertation et de réflexion que j'ai évoquées à plusieurs reprises en faisant référence aux déclarations gouvernementales qui nous permettent de préparer les décisions indispensables à moyen terme pour les régimes de retraite.

M. Bernard-Claude Savy. Décidément, M. Bassinet ne veut pas comprendre !

M. le président. La parole est à M. Philippe Auberger.

M. Philippe Auberger. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, qui peut prétendre que ce projet de loi portant diverses mesures relatives au financement des retraites et des pensions constitue une surprise ?

Certainement pas les membres de la majorité qui ont été attentifs aux propos du Premier ministre lors de sa déclaration de politique générale, le 9 avril dernier. Celui-ci n'avait-il pas souligné, à juste titre, le caractère préoccupant du déséquilibre de nos régimes de protection sociale et, plus particulièrement, des retraites ?

Pas davantage les lecteurs attentifs de la note de M. de La Genière sur la situation financière de notre pays. Cette note, tant utilisée par l'opposition à la recherche d'une caution pour sa gestion financière, indiquait le grave déséquilibre prévu pour la sécurité sociale tant en 1986 qu'en 1987.

Encore moins les personnes qui ont pris connaissance du récent rapport de la commission des comptes de la sécurité sociale. Ce rapport, discuté par les membres de la commission, ce matin, prévoit 20 milliards de francs de déficit pour 1986 si aucune mesure de redressement n'est prise, dont 17 milliards au seul titre du régime de vieillesse, et près de 40 milliards pour 1987.

Voilà les faits bruts, même si leur rappel n'est pas agréable à toutes les oreilles de cette assemblée.

Ce projet concerne le seul régime de l'assurance vieillesse, car il aurait été peu convenable de mêler les problèmes des trois régimes de protection sociale...

M. Guy Bêche. Cela permettra d'y revenir !

M. Philippe Auberger. ... et de faire jouer les vases communicants, comme cela a été trop souvent le cas dans le passé, au détriment des prestations familiales. Mais ce faisant, il sonne le glas des satisfecit que s'était généreusement octroyés le précédent gouvernement sur sa prétendue bonne gestion de la sécurité sociale.

On nous avait dit que les comptes de la sécurité sociale étaient en équilibre et même en excédent, que cela permettait de supprimer, dès 1985, la contribution exceptionnelle du

1 p. 100. Dans ces conditions, les Français pouvaient, à juste titre, croire que tous les problèmes d'équilibre étaient résolus et que la querelle entre le ministre des finances et le ministre des affaires sociales de l'époque était aussi vaine qu'inutile.

Malheureusement, nos concitoyens ont été trompés. L'enchanteur Merlin des comptes de la sécurité sociale n'est pas socialiste ! (*Sourires.*)

En réalité, qu'a-t-on fait en 1985 pour améliorer ces comptes ? On s'est contenté d'utiliser au maximum tous les artifices de gestion de la trésorerie, en accélérant les encaissements et en reportant les paiements. Plus de 12 milliards de francs ont été récupérés de la sorte. Bref, on a utilisé les mêmes artifices que ceux employés au niveau du budget de l'Etat qui ont été dénoncés à maintes reprises par la Cour des comptes dans son rapport annuel. On a même, et M. Bérégovoy s'en est fait l'apologiste devant la commission des finances, érigé en dogmes la gestion à la petite semaine, l'idée que les experts en prévision n'étaient en fait que des amateurs et le fait qu'en définitive peu importait que le déficit se creuse pourvu que la trésorerie reste abondante.

Voilà la vérité et ce projet de loi nous donne l'occasion de le dire aux Français.

Pourtant, le Gouvernement socialiste n'avait pas manqué d'être informé du déséquilibre croissant des régimes de retraite. Il avait lui-même commandé un rapport au commissariat au Plan sous le joli titre, mais d'un humour quelque peu noir, « Faire gagner la France ». Dans ce rapport, il était indiqué que si l'on maintenait les orientations actuelles, celui qui, à soixante ans, touche aujourd'hui une retraite de 100, ne recevrait plus que 60 dans vingt ans. Cette réalité, il faut le reconnaître, a, jusqu'à présent, été très soigneusement cachée à l'opinion publique.

Plus généralement, c'est tout un pan de l'action sociale des précédents gouvernements qui s'effondre, avec la généralisation de la retraite à soixante ans et la multiplication des pré-retraites d'office. Car à qui fera-t-on croire qu'on peut à la fois assister à l'augmentation des droits à la retraite, à l'allongement fort heureux de la durée de vie et à une réduction constante du nombre des cotisants en raison du chômage, sans aboutir inévitablement à un problème d'équilibre des retraites ?

Sous ce texte d'apparence technique qui nous est soumis, c'est en fait un des aspects essentiels de la politique sociale passée qui est mis en cause. Un précédent ministre des affaires sociales ne voulait pas être le ministre des comptes. En fait, il fut celui des illusions, et même des illusions perdues.

Le Gouvernement de Jacques Chirac a raison de réagir, et de réagir rapidement, car il y a vraiment urgence à rétablir l'équilibre si l'on veut pouvoir continuer à payer leurs retraites à ceux qui ont cotisé pendant toute une vie de labeur et qui ont droit, par conséquent, à notre solidarité ; si l'on veut pouvoir maintenir et, si possible, améliorer le pouvoir d'achat des retraités, alors que celui-ci avait baissé de 2,1 p. 100 en 1984 et stagné en 1985.

En proposant d'augmenter les cotisations de retraite de 0,7 p. 100 et d'instituer simultanément une contribution exceptionnelle de 0,4 p. 100 sur l'ensemble des revenus, le Gouvernement ne choisit pas la voie de la facilité, de l'antithèse ou de la démagogie. Au contraire, il montre qu'il est normal que les intéressés participent d'abord au rétablissement de leurs comptes mais que, compte tenu de l'effort nécessaire, une juste contribution de l'ensemble des revenus imposables apparaît indispensable.

L'introduction de cette contribution n'est pas nouvelle - elle avait été instituée en 1984 sur les revenus de 1983 et de 1984 - mais elle est aujourd'hui proposée à un taux moindre : 0,4 p. 100 au lieu de 1 p. 100.

Toutefois, de telles dispositions ne peuvent être considérées comme des mesures de circonstance. Elles contribuent à privilégier les salaires indirects par rapport aux salaires directs et, surtout, elles concourent à l'augmentation à due concurrence des prélèvements obligatoires, ces prélèvements qui s'imposent à tous et que le Gouvernement souhaiterait précisément réduire.

Avec ce projet de loi, le Gouvernement s'est donné en fait un répit, un délai supplémentaire, pour réfléchir avec l'ensemble des partenaires sociaux à un système plus stable, plus permanent de financement de nos régimes de retraites obligatoires.

Souhaitons que ce délai soit effectivement employé à cette réflexion et que soient définitivement abandonnés les artifices comme les solutions de facilité qui consistent à augmenter sans cesse les cotisations.

En vérité, nous sommes les héritiers d'une législation sur les retraites qui remonte à la fin du XIX^e siècle et qui fut notablement modifiée, à la suite des travaux du conseil national de la Résistance, par l'ordonnance du 4 octobre 1945 et par la loi du 13 septembre 1946. Ce fut alors un formidable progrès social.

Mais, depuis, les temps ont changé. La solidarité a des limites : elle ne doit pas dépasser l'état de nos forces économiques et financières : elle ne doit pas contribuer à décourager l'effort individuel. Notre système de retraites est désormais trop figé, trop contraignant, trop administré. Il convient de chercher à assouplir nos procédures de cessation d'activité et à diversifier les mécanismes de financement des retraites.

Dans ce domaine comme dans d'autres, il faudra faire preuve de plus de liberté et de souplesse dans les choix, bref de responsabilité. De nouvelles formes de solidarité sont à inventer. Pour cela, il faudra avoir du courage, de la lucidité et de l'imagination. C'est pourquoi nous vous ferons confiance, monsieur le secrétaire d'Etat. Nous approuverons ce projet, car nous pensons que vous êtes le mieux à même de trouver des solutions nouvelles en la matière et de les proposer aux Français. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Laborde.

M. Jean Laborde. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le texte qui nous est soumis n'est, on l'a déjà souligné, que de portée limitée. Il n'a pour objet que la recherche d'un équilibre financier discutable et non - on ne peut que le regretter - celle d'une solution durable à l'un des problèmes les plus préoccupants qu'ait à résoudre notre société.

Nous en connaissons tous les données et, d'abord, ce phénomène démographique qui, à la faveur d'une réduction des naissances et d'un allongement de la vie, élargit la place qu'occupent les classes âgées dans notre population.

Une fraction croissante d'inactifs sera à la charge d'une fraction décroissante d'actifs. Je ne crois pas qu'il soit utile d'insister ici longuement sur cet aspect de la question, mais nous ne devons jamais la perdre de vue lorsque nous nous penchons sur le financement des retraites.

Un gouvernement conscient de ses responsabilités se doit de toujours garder les yeux fixés sur l'avenir. Aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, souhaiterais-je qu'à défaut du grand débat approfondi que nous aurions dû avoir et dont plusieurs orateurs ont déploré l'absence, vous profitiez de cette occasion pour nous éclairer un peu sur vos perspectives en matière de protection sociale.

Je croyais le sujet trop grave pour donner lieu à d'inutiles polémiques. Mais les rapporteurs que nous avons entendus n'ont pas eu les mêmes scrupules lorsqu'ils se sont livrés à une exploitation politique en des termes plus proches de discours de campagne électorale que de compte rendu de commission. Depuis que je siège dans cette assemblée, j'entends parler du « trou » de la sécurité sociale, mais on en parlait habituellement de façon plus sérieuse.

Je ne vous ferai donc grief, monsieur le secrétaire d'Etat, ni du manque d'originalité des mesures que vous nous proposez, ni des contradictions qu'elles manifestent avec les discours que vous avez tenus en d'autres lieux, ni non plus de la timidité avec laquelle votre collègue M. Juppé a évoqué les pistes que vous comptez emprunter pour attaquer les causes structurelles du déficit que vous essayez seulement de colmater aujourd'hui.

Mon intervention se limitera à trois questions que votre discrétion sur les solutions à plus long terme m'oblige à vous poser, trois questions simples sur trois aspects du problème auquel nous sommes confrontés.

La première est liée à l'observation démographique que j'ai initialement rappelée : par quels moyens assurer, à qualité constante, une protection sociale de plus en plus lourde à laquelle nous voulons, nous socialistes, conserver le caractère de solidarité auquel nous sommes attachés ? Vous affirmez, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous partagez cet attache-

ment. Il y a tout de même des membres de la majorité qui semblent avoir une autre conception, à commencer par M. d'Ornano qui considère, a-t-il indiqué cet après-midi, que « la solidarité déresponsabilise ».

Le libéralisme s'accommode d'inégalités, et l'assurance, il est vrai, se plairait à les prendre en compte. Elle s'adapte, en effet, fort bien aux différences de niveaux de notre société. Elle offre aussi des perspectives alléchantes dans un système où les affaires ont tendance à dicter l'intérêt général. Pourtant, c'est sur la solidarité qu'a été bâtie notre protection sociale. C'est sur elle que nous voulons qu'elle continue à reposer.

Cette protection sociale recouvre trois domaines bien différents : la maladie, qui est par nature un risque ; la retraite, qui a, quant à elle, un caractère moins imprévisible ; la famille, enfin, dont le coût ne dépend que d'une volonté politique. Dans l'état actuel des choses, le financement ne tient pourtant guère compte de ces différences, puisqu'il repose essentiellement sur des cotisations fondées sur les salaires, fondées dont les effets pervers ne cessent d'être dénoncés, le budget de l'Etat n'intervenant que pour une faible part.

Croyez-vous qu'il soit possible, avec la progression du poids des retraites que nous pouvons prévoir, de maintenir un tel système de financement ? Ne pensez-vous pas qu'il serait logique d'envisager une participation accrue du budget de l'Etat dans l'une ou l'autre des branches, le financement de la politique familiale par exemple, puisque nous ne sommes plus ici dans le domaine du risque et que l'on peut admettre que l'Etat a une responsabilité dans ce domaine ?

Ma deuxième observation porte sur les inégalités engendrées par la diversité des régimes de retraite. Les disparités que l'on constate aussi bien entre ces derniers qu'au sein de chacun d'eux sont des causes d'injustice bien connues. Selon la profession que l'on exerce ou la catégorie sociale à laquelle on appartient, la retraite coûte plus ou moins cher. Le rapport entre les cotisations versées et les prestations servies peut même varier du simple au triple. N'estimez-vous pas qu'il faille corriger de telles aberrations, qui ont sans doute des raisons historiques mais qui ne doivent plus se perpétuer ? Si oui, comment comptez-vous y parvenir ?

Ma troisième question porte sur le financement mais aussi sur un aspect plus qualitatif du problème.

La signification de la retraite a évolué, depuis l'époque où ont été arrachés les premiers droits au repos au terme d'une vie de travail épuisant. Le progrès, quoi que nous ayons pu entendre de la part de divers orateurs de la majorité qui ont présenté de façon caricaturale la retraite à soixante ans - mesure qui n'a jamais été qu'une possibilité d'ouverture des droits et non une obligation - a jusqu'à présent trouvé sa voie dans un abaissement facultatif de l'âge de la cessation d'activité. Ne faudra-t-il pas désormais chercher le progrès hors des schémas qui convenaient aux réalités d'hier, mais qui ne seront peut-être pas adaptés à celles de demain ? Ne conviendrait-il pas de revoir un partage de la vie trop tranché de la vie entre une période d'apprentissage, une période de travail et une période de repos ?

Les conditions de travail se sont fort heureusement améliorées. L'acquisition des connaissances doit aujourd'hui se poursuivre tout au long de la vie, car l'interruption brutale de l'activité professionnelle marginalise souvent des hommes et des femmes encore en pleine force de l'âge. Ne faudra-t-il pas chercher, dans une réduction plus souple, plus progressive de cette activité, une meilleure répartition entre temps de travail et temps de repos ? On doit pouvoir ainsi mieux prendre en compte et mieux concilier les nécessités économiques, la nature du travail, les aptitudes des travailleurs et leurs aspirations.

M. Jean-Claude Martinez. Amen !

M. Jean Laborde. Le Gouvernement précédent s'était déjà engagé sur cette voie. On a parlé de retraite à la carte. Pour quoi pas, à condition que cela ne constitue pas une régression sociale ?

Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, quelques points sur lesquels je souhaiterais que vous puissiez mieux préciser vos orientations dans un domaine qui préoccupe, à juste titre, les

Français. Elles les intéresseraient peut-être autant que les procès de mauvaise foi de certains de ceux que nous venons d'entendre.

M. le président. la parole est à M. Yvon Briant, dernier orateur inscrit.

M. Yvon Briant. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, le débat sur le projet qui nous est présenté sera sans doute encore l'occasion de quelques chiffres et d'experts. Nous en avons vu les premières escarmouches cet après-midi et elles se poursuivent ce soir. J'aimerais donc, au-delà des chiffres, vous présenter rapidement quelques constatations qui méritent, me semble-t-il, de ne pas être totalement perdues de vue.

Le simple bon sens oblige à admettre qu'au regard de la situation démographique du pays, l'Etat ne pourra pas éternellement assumer les charges innombrables que l'idéologie de l'Etat-providence lui inflige depuis des décennies, à moins, bien sûr, de croire, ou de vouloir faire croire, au miracle de l'Etat socialiste.

M. le rapporteur général nous a annoncé, cet après-midi, un déficit du régime général de 20 milliards de francs en 1986 et de 39 milliards de francs en 1987. A la limite, les chiffres en eux-mêmes n'ont plus guère d'importance, dès lors que l'on a compris que c'est tout le système qui est en crise. Nous sommes engagés dans un engrenage infernal où personne, en vérité, ne contrôle ni ne maîtrise les dépenses sociales du pays. La logique de cet Etat-tutelle condamne à accorder toujours plus à des bénéficiaires toujours en plus grand nombre quand les cotisants deviennent, eux, proportionnellement moins nombreux. Ce n'est évidemment pas raisonnable et il faudrait que les gouvernants, quels qu'ils soient, aient un jour le courage d'en tirer les conséquences.

Au lieu de cela, il n'est jamais question que de mesures provisoires et les plans de financement se succèdent : plan Durafour, plan Barre-Beullac, plan Veil-Barrot, plan Questiaux. Des mesures de trésorerie très artificielles permettent provisoirement de renflouer les caisses : décalage dans le versement des allocations familiales et accélération du paiement des cotisations des entreprises, par exemple. Le budget social est devenu une sorte d'être mythique réclamant toujours plus de sacrifices pour accorder sa protection. Il représentera bientôt 1 300 milliards de francs, une machine bureaucratique toujours plus coûteuse, des prélèvements toujours accrus.

Or que nous proposez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, sinon un pas de plus dans cette logique - avec des augmentations de cotisations et des prélèvements exceptionnels. Vous vous étiez engagés - pendant la campagne électorale, il est vrai - sur une baisse des prélèvements obligatoires. Pourtant, aujourd'hui, vous nous demandez simplement d'approuver une majoration de 0,7 p. 100 des cotisations d'assurance vieillesse et vous semblez, en outre, trouver légitime le prélèvement de 0,4 p. 100 sur l'ensemble des revenus, lequel à vos yeux, ne constitue qu'une diminution du prélèvement instauré par l'ordonnance socialiste du 30 avril 1983.

Je sais bien, pour reprendre l'expression de M. le rapporteur général, que, pour aller de l'avant, il faut déjà s'assurer de l'immédiat. Ces propos qu'il a tenus tout à l'heure sont pleins de sagesse. Je sais aussi qu'il est impossible de démanteler le système actuel de protection sociale. Ce ne serait sans doute d'ailleurs pas souhaitable. Ce n'est assurément pas souhaité. Mais il serait temps tout de même, monsieur le secrétaire d'Etat, d'aborder les questions de fond, de prendre, comme l'ont suggéré cet après-midi M. d'Ornano et M. Bachelot, le problème à la base, plutôt que de chercher à temporiser une nouvelle fois, comme on le fait depuis trop longtemps.

Il faut assurer le financement du système, soit, mais il est surtout nécessaire de briser un engrenage qui nous entraîne à la catastrophe. On ne peut plus se contenter de palliatifs hasardeux. Balzac écrivait dans *Les Paysans* qu'en France, le provisoire est éternel ; quoique les Français soient soupçonnés d'aimer le changement, poursuivait-il.

J'aimerais être sûr, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous démentirez Balzac et que le changement du 16 mars ne sera pas l'occasion d'éterniser le provisoire. Je m'abstiendrai donc de voter contre votre texte.

M. le président. La discussion générale est close

La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale.

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, à ce stade du débat, je commencerai par remercier M. le rapporteur général, M. le rapporteur pour avis ainsi que l'ensemble des intervenants qui ont bien voulu participer à la discussion, laquelle, je peux le préciser d'emblée, ne sera sans doute pas la seule que le Parlement aura à tenir sur ce sujet brûlant de l'avenir de la sécurité sociale, plus particulièrement sur celui de l'assurance vieillesse qui nous a préoccupés depuis cet après-midi.

Si nous nous bornions à souligner que nous avons trouvé un déficit potentiel dans les comptes de la sécurité sociale, nous témoignerions d'une vision trop partielle de la situation que nous avons rencontrée depuis le 16 mars. Je le dis sans agressivité à l'égard des députés socialistes présents ce soir : le passif socialiste, le passif de cinq ans de leur gestion dans le domaine de la sécurité sociale n'est pas seulement financier, nous en reparlerons tout à l'heure. Nous pouvons en effet reprocher au gouvernement socialiste de n'avoir rien résolu, alors que la crise était potentielle depuis longtemps et qu'il disposait de cinq ans et d'une très large majorité pour aborder les véritables problèmes, ce qu'il s'est bien gardé de faire. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

Il y a donc une crise du déficit, avec cette véritable bombe à retardement que constitue la retraite à soixante ans liée au problème plus général de l'assurance vieillesse. Celui-ci est ancien, je le reconnais volontiers, mais là non plus, vous n'avez pris aucune mesure. Au contraire, vous avez aggravé la situation.

M. Guy Bêche. Et le 9^e Plan ?

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Dans le domaine de l'assurance maladie, nous avons découvert toute une série de comptes et toute une série de dépenses en dérive manifeste, avec des taux de croissance de 10 à 14 p. 100 depuis le début de l'année. Nous avons découvert, à notre grande stupeur, que le dialogue avec les partenaires sociaux et avec les administrateurs élus de l'institution de la sécurité sociale était totalement rompu. Nous avons également découvert l'absence totale de transparence dans les comptes, que nous sommes en train de rétablir pour le bien de la démocratie sociale du pays.

Enfin, vous avez laissé un pays avec une croissance particulièrement faible. L'I.N.S.E.E. vient de donner le taux de croissance de la France pour le premier trimestre de 1986. Il est de 0,1 p. 100, soit le plus mauvais score de tous les pays européens développés. Ce n'est pas avec un tel taux de croissance que l'on pourra aisément regarnir les caisses de la sécurité sociale.

M. Michel Coffineau. Parce que vous croyez à votre taux de croissance !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Je tenais à rappeler cela, parce que nous sommes en droit de vous reprocher, alors que vous vous prétendez des défenseurs de la sécurité sociale, de n'avoir rien accompli pour consolider et sauvegarder le système. Nous allons essayer, avec une énergie redoublée et avec la confiance des Français.

Mme Jacqueline Osselin. Qui l'a remise à flot ?

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. A quoi correspond la crise financière ?

Ce matin même, la commission des comptes de la sécurité sociale a constaté que l'excédent comptable de 1985 n'avait été obtenu que grâce à des manipulations de trésorerie.

M. Michel Coffineau. Mais non !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Elle a constaté que le déficit prévisible pour 1986 serait d'une vingtaine de milliards de francs et qu'il atteindrait presque le double en 1987, à savoir 37 à 38 milliards de francs.

M. Michel Coffineau. Aléatoire !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Je précise immédiatement que les partenaires sociaux présents dans cette commission ont tous accepté ces chiffres, que personne n'a quitté la séance, contrairement à ce qui s'était passé auparavant. Ces chiffres sont les plus fiables dont on puisse disposer aujourd'hui, notamment en ce qui concerne le problème crucial de l'assurance vieillesse. En ce domaine, en effet, chacun peut comprendre qu'il est aisé de connaître le nombre des retraites qu'il faudra servir en 1987 et en 1988.

Je profite de cette occasion pour répondre à ceux qui, sur certains bancs, ont contesté l'efficacité administrative de la sécurité sociale. Cela peut parfois être vrai dans certaines branches, mais il ne faut pas généraliser. On sait ainsi, pour ce qui est de la vieillesse, tout ce qui va se passer dans les prochaines années. Je peux vous affirmer que les prévisions dans le domaine des retraites à servir sont particulièrement sûres et fiables. Nous pouvons donc être assurés que le déficit de l'assurance vieillesse en 1986 sera très proche des prévisions, à savoir 17 milliards de francs, et qu'il s'établira, hélas ! autour de 27 milliards de francs en 1987.

J'ai d'ailleurs été surpris de constater que, malgré ces chiffres, certains se soient appuyés sur le rapport Tabah pour affirmer que nous étions tranquilles jusqu'en l'an 2000. M. Bérégovoy lui-même a tenu un tel langage.

Pourtant, on peut lire dans la conclusion du rapport de synthèse de la commission Tabah : « Il faut dès maintenant prévoir et annoncer un calendrier des mesures qui devront être prises et ne pas laisser les travailleurs dans l'incertitude sur l'avenir de leur condition. »

Il est, en effet, nécessaire d'agir tout de suite. Le Gouvernement s'y est d'ailleurs engagé puisqu'il a créé cette commission de sauvegarde dont j'aurai l'occasion de reparler.

M. Michel Coffineau. Voyez ses conclusions !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Mais, dans l'immédiat, il vous propose - et ce n'est pas de gaieté de cœur - de voter un ensemble de ressources nouvelles qu'il souhaite exceptionnelles. Si nous pouvions, d'un seul coup de baguette magique, créer 500 000 ou un million d'emplois, nous n'aurions évidemment pas de problème. Or, de 1981 à 1985, 645 000 emplois ont été supprimés et je rappelle qu'entre 1974 et 1981, malgré une croissance du chômage, 600 000 emplois nouveaux avaient été créés, ce qui n'avait pas peu contribué à laisser en 1981 une situation meilleure que celle que nous avons trouvée en 1986.

M. Guy Bêche. Et le déficit ?

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Je n'ai pas besoin de préciser - m'adressant, au-delà des parlementaires, aux retraités de ce pays - que si nous ne proposons pas aujourd'hui cette ressource exceptionnelle, nous aurions dû servir les retraites à leurs bénéficiaires mais en en diminuant brutalement le niveau de 5 à 10 p. 100, selon la durée de prise en compte.

J'aimerais que les députés qui nous refuseront les moyens de servir ces retraites osent le dire publiquement aux retraités et à leurs électeurs ! Il faut être cohérent et j'ai été surpris que l'on prétende qu'il n'y avait pas lieu de délibérer. Non seulement il y a lieu de délibérer, mais il convient d'agir vite pour sauvegarder la sécurité sociale.

A cet effet, je rappelle la méthode choisie par le Gouvernement.

Mesdames, messieurs, cette méthode est conforme à l'engagement de la plate-forme pour gouverner ensemble. Il s'agit de sauvegarder notre protection sociale en responsabilisant tous les acteurs : les assurés, les prescripteurs et les partenaires sociaux.

A ce titre, je peux vous annoncer aujourd'hui que les gestionnaires de la caisse nationale d'assurance maladie viennent de s'engager à proposer eux-mêmes une série de mesures visant à limiter certains excès, que tout le monde peut constater, à propos de certains remboursements à 100 p. 100 au titre de l'assurance maladie.

M. Bernard-Claude Savy. Très bien !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. D'ores et déjà, la caisse nationale d'assurance maladie a entrepris, en liaison avec les médecins eux-mêmes, une action concertée de lutte contre les dérives de prescriptions qui sont un grand et véritable problème.

Je n'ai pas besoin de rappeler que nous sommes des libéraux.

M. Jean-Claude Martinez. Il vaut mieux le dire, car ce n'est pas évident !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Nous devons en tirer les conséquences : pour nous, l'Etat n'a pas à être le gestionnaire direct de la sécurité sociale ; M. Philippe Séguin a précisé à juste titre qu'il n'en était pas le président-directeur général. C'est la raison pour laquelle nous avons cru indispensable de restaurer un climat de responsabilité qui est en train, comme je viens de la démontrer, de porter ses premiers fruits.

S'agissant de l'assurance vieillesse, nous avons aussi proposé une concertation. M. d'Ornano s'est montré particulièrement impatient, et je crois avoir compris que tel était le cas de l'ensemble des députés de la majorité. Mais la création de cette commission ne saurait être assimilée à une quelconque manœuvre dilatoire. Il convient dans un domaine qui concerne six millions de retraités aujourd'hui et bien plus à terme, de ne pas se tromper et de prendre les mesures législatives qui, demain, devront être reconnues par l'ensemble des partenaires sociaux, qu'il s'agisse des assurés ou des retraités. Nous regrettons que, dans ce domaine, une telle démarche n'ait pas été entreprise avant.

M. Michel Coffineau. Elle l'a été !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Des décisions inconsidérées ont été prises : par exemple, la retraite à soixante ans a été une mesure mal conçue, et qui n'a pas été financée.

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Très bien !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Nous ne mettons pas en cause le droit, en particulier des travailleurs ayant occupé des emplois pénibles, de partir à l'âge de soixante ans. D'ailleurs, ce dispositif existait avant 1981 : il était utile de le rappeler !

M. Michel Coffineau. Pour les élus de la majorité !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Mais aujourd'hui, il est justifié - et je réponds ainsi à M. Laborde - de parler de retraite « couperet ». Je m'explique.

Premièrement, pour avoir droit à la retraite à soixante ans, il faut rompre le contrat de travail avec l'employeur. Chacun sait que ce n'est pas une condition facile.

Deuxièmement, le système qui a été mis en place ne prévoit aucune incitation réelle pour rester actif au-delà de soixante ans.

M. Michel Coffineau. Personne n'y oblige !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Troisièmement, si l'on exerce au-delà de soixante ans une nouvelle activité, on supporte, en vertu de dispositions que vous avez votées, mesdames, messieurs les socialistes, une contribution de solidarité de 10 p. 100 sur les revenus auxquels l'employeur doit lui-même ajouter 10 p. 100. Vous vous proposiez d'ailleurs de porter ce taux à 50 p. 100, mais cette décision a été cassée par le Conseil constitutionnel. Peut-être ne vous en souvenez-vous plus !

Mme Marie-France Lecuir. Pour un revenu supérieur à 15 000 francs par mois !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Voilà qui prouve que vous aviez voté la retraite à soixante ans, en vue de résorber le chômage. Aujourd'hui plus aucun Français ne doit penser que la mise à la retraite est de nature à stimuler la création d'emplois et à faire la place aux jeunes. C'est l'inverse qui est vrai.

M. Gilbert Gantier et M. Jean-Claude Martinez. Très bien !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Avec ce que coûte une retraite, il y a moyen de réduire les charges sociales pesant sur l'emploi de trois ou quatre jeunes. Voilà la réalité.

M. Jean-Claude Martinez. C'est exact.

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. J'espère que nous ne retomberons plus jamais dans de tels errements. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. et sur divers bancs du groupe Front national (R.N.)*)

Les textes que le gouvernement précédent a mis en place ne permettent pas aujourd'hui une liquidation partielle de la pension, alors qu'un système de retraite progressive peut contribuer à accroître la liberté des personnes. Sait-on que 20 à 30 p. 100 des salariés de certains pays voisins partent à la retraite de manière progressive ? Vous avez manqué, mesdames, messieurs les socialistes, une grande chance de mettre un tel dispositif en place. Aujourd'hui, c'est plus difficile parce que, bien entendu, les conditions financières ne sont plus les mêmes, mais nous nous efforcerons de redresser la situation et de répondre à l'attente du pays et du Parlement.

Je fournirai maintenant quelques explications supplémentaires sur la démarche du Gouvernement.

Un député de la majorité aurait préféré que l'on ne recoure qu'à la seule cotisation pour redresser les comptes du régime général de l'assurance vieillesse dans un souci de responsabilité. Le Gouvernement a fait un autre choix : il a joué sur deux tableaux en mobilisant deux types de ressources. Ce choix est légitime dans la mesure où, vous le savez, c'est le régime général de l'assurance vieillesse qui supporte le plus les conséquences du chômage. Les ressortissants de régimes particuliers bénéficient en général de la garantie de l'emploi. La charge du chômage se concentre donc sur les assurés du régime général qui d'ailleurs valide, au titre de la retraite, les périodes de chômage : cette validation coûte de 5 à 10 milliards de francs. C'est pourquoi nous avons estimé légitime, face aux caractéristiques du régime général, de faire appel à la solidarité nationale dans ce domaine. Je ne pense pas que ce choix puisse être contesté. En général cet appel a été compris.

Je dirai un mot en ce qui concerne la compensation.

Ce matin, M. Séguin a annoncé qu'il était prêt à vérifier, dans le cadre de la commission des comptes de la sécurité sociale, l'adéquation des mécanismes de compensation, qui datent, comme vous le savez, de 1974, aux conditions actuelles des revenus et au nombre des personnes assujetties. Nous pensons qu'une démocratie comme la nôtre s'honore de mettre sur la table les véritables chiffres. Chacun sait qu'aucun des partenaires sociaux sérieux ne met en cause le principe de cette compensation. Peut-être conviendra-t-il d'aménager ces mécanismes sur tel ou tel point ; nous y sommes prêts parce que nous pensons que c'est là une manifestation de solidarité.

En ce qui concerne la capitalisation, nous partageons l'opinion du rapporteur général et des différents députés de la majorité. La capitalisation est un mécanisme de responsabilisation utile pouvant favoriser l'épargne, donc le redressement économique, mais elle ne peut pas se substituer au système de retraite par répartition. Chacun reconnaît d'ailleurs que si l'on voulait procéder à cette substitution immédiatement les salariés devraient payer deux fois : pour les pensions des personnes déjà retraitées, d'une part, et pour se constituer leur propre retraite future. Il s'agit d'un choix nouveau offert à nos concitoyens. C'est dans cet esprit que M. Juppé a d'ailleurs annoncé qu'il tenterait de présenter des propositions allant dans le sens des suggestions formulées cet après-midi.

La sauvegarde du régime d'assurance vieillesse doit être entreprise sans tarder. C'est l'objectif principal du Gouvernement au cours des six prochains mois.

Si je ne réponds pas, mesdames, messieurs, à toutes les questions qui ont été posées, c'est parce que nous aurons d'autres occasions de revenir sur chacune d'elles peut-être de manière plus approfondie. M. Séguin vous aurait sans doute dit lui-même qu'il compte associer étroitement le Parlement à l'élaboration des dispositions qui seront prises pour réformer et sauvegarder l'assurance vieillesse de la sécurité sociale qui est et reste le bien commun de tous les Français. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. J'ai reçue M. André Lajoinie en motion de renvoi en commission déposée en vertu de l'article 91, alinéa 6, du règlement.

La parole est à M. Paul Mercieca.

M. Paul Mercieca. Monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, le renvoi en commission que je vais défendre au nom des députés communistes tend à montrer

l'inefficacité sociale, les dangers du projet de loi et la nécessité d'engager rapidement une réforme en profondeur du financement des régimes de protection sociale.

La sécurité sociale fait partie de l'existence de l'immense majorité de la population. C'est un acquis essentiel, fruit de dizaines d'années de luttes. Cependant, l'assurance maladie, les allocations familiales et la retraite vieillesse sont perçues contradictoirement par les Français qui sont attachés aux garanties qu'elles représentent, mais qui voient bien aussi qu'elles prennent de moins en moins en compte leurs besoins individuels et collectifs.

La cause profonde de cette situation, c'est que le patronat profite de la crise, dont il est responsable, pour s'attaquer à un régime de protection sociale qu'il n'a jamais admis depuis quarante ans.

La lutte pour la défense de la sécurité sociale est bien un enjeu de classe important.

Dans son principe même, la sécurité sociale est une mise en cause de la logique capitaliste puisqu'elle tend à préserver les travailleurs contre trop d'injustices. Ce n'est pas un hasard si la sécurité sociale est née au lendemain de la victoire sur le nazisme alors que la classe ouvrière avait pris une place déterminante dans le combat antifasciste.

M. François Bachelot. La sécurité sociale grâce à Bismarck !

M. Bernard-Claude Savy. N'importe quoi !

M. Paul Mercieca. Elle est à l'opposé du « chacun pour soi », de l'individualisme prôné sous le signe du libéralisme. Ce n'est pas un hasard aujourd'hui si le recul du mouvement ouvrier démocratique, le poids de la crise et le réformisme se conjuguent pour faciliter les attaques du patronat et de la droite contre le système français de la protection sociale.

Au cours des dernières années, la droite, puis le parti socialiste et la droite de nouveau se sont engagés à mettre en œuvre le triple objectif politique : contenir les besoins, faire payer les intéressés, développer l'idéologie de la crise.

Limiter la satisfaction des besoins ? En effet, rien n'a été entrepris pour un remboursement décent de l'optique, des prothèses dentaires et auditives, la prise en compte complète de la vingt-sixième maladie, le long séjour, alors que ce serait possible. Au contraire, une attaque en règle contre le niveau de l'ensemble des prestations s'est développée. L'alignement des tarifs des consultations externes des hôpitaux sur ceux de la médecine de ville a accentué les inégalités devant la maladie en limitant l'accès aux soins. Faut-il également rappeler la réduction de 70 à 40 p. 100 du remboursement de près de 1 600 spécialités pharmaceutiques ?

Entre 1983 et 1985, ce sont 68 milliards de francs supplémentaires qui ont été prélevés sur les revenus des assurés sociaux par le biais du forfait hospitalier, le relèvement de 1 p. 100 de la cotisation vieillesse, le 1 p. 100 sur les revenus, la cotisation d'assurance maladie sur les préretraités.

Le transfert de financement des entreprises vers les travailleurs n'a cessé de s'aggraver sans apporter la moindre solution durable.

Au contraire, chaque fois que les cotisations salariales augmentent, le pouvoir d'achat des salariés diminue. Ce qui contribue non pas à résoudre le déficit de la sécurité sociale, mais à aggraver la crise de la société française, car cela signifie capacité réduite de consommation et augmentation des sommes que le patronat peut consacrer à la rentabilité du capital.

Comme pour l'équilibre de l'assurance chômage, le thème du déficit de la sécurité sociale est sans cesse martelé, sans donner pour autant une information complète et sérieuse sur les causes structurelles des difficultés.

Ne devrait-on pas, selon une optique exactement inverse à l'idéologie officielle, considérer que si la crise n'est pas encore plus grave dans notre pays, c'est pour une part en raison de l'existence du système de protection sociale, qui assure une consommation d'un niveau supérieur au budget de l'Etat et contribue ainsi à l'activité économique et à l'emploi ?

Pour autant, le système actuel de financement a montré ses limites. Fondé sur des cotisations en pourcentage des revenus, il ne tient pas compte des capacités réelles de finan-

cement des entreprises. Plus l'entreprise sera mécanisée, plus elle aura des produits financiers, moins elle contribuera aux dépenses sociales. Or ce devrait être l'inverse.

C'est là le fond du problème et c'est pour masquer son refus de s'y attaquer que le patronat et la droite cherchent à faire des questions de protection sociale un terrain privilégié du consensus pour l'austérité. A part les communistes, tous les groupes dans cette assemblée expriment avec des nuances les mêmes postulats : les charges patronales seraient intolérables, certaines dépenses sociales deviendraient un luxe en période de crise. Le tapage sur le déficit joue un grand rôle dans ce concert : la sécurité sociale dépenserait trop et, comme les entreprises ne peuvent verser plus, une sorte de fatalité conduit les bons gestionnaires à la fois à limiter les dépenses et à faire appel à une contribution supplémentaire des assurés.

Or la comparaison des coûts salariaux dans l'industrie avec nos principaux partenaires infirme également la thèse selon laquelle les cotisations sociales nuiraient à notre compétitivité. Selon l'étude de la *Dresdner Bank* pour 1985, la France se situe à la dernière place des treize principaux pays capitalistes pour les frais salariaux par unité de valeur de production.

Si l'on veut modifier l'assiette de la cotisation patronale, il faut opérer une distinction selon les entreprises en fonction de leur taille et de la part plus ou moins grande que représente la masse salariale.

Mais, au lieu de s'engager dans cette voie démocratique, on cherche à culpabiliser les malades et les médecins. On ouvre le marché de la santé et de la retraite aux compagnies d'assurances, qui, elles, ne se préoccupent ni de solidarité ni d'action sociale mais seulement de profit.

Dans cette attaque en règle contre les droits acquis, la protection sociale est présentée comme synonyme d'entrave à la liberté, par l'obligation qui est faite d'y participer.

Autre thème réactionnaire : les Français seraient une population d'assistés. Mais si une certaine partie de la population a besoin d'assistance, est-ce l'assistance qui est néfaste ou ce qui en gère le besoin ? L'autonomie et la dignité sont atteintes par des causes profondes : le chômage, le manque de ressources, l'échec scolaire. C'est à cela que l'on doit s'attaquer résolument.

Et qu'on ne vienne pas parler une fois de plus de l'Etat-providence. Notre sécurité sociale est fondée sur la solidarité et non sur l'assurance. Elle est financée par des cotisations assises sur des salaires, non par l'Etat. C'est la droite et le parti socialiste qui ont poussé à l'intervention croissante de l'Etat dans la Sécurité sociale, qui est gérée, comme avant 1981, par le C.N.P.F. et Force ouvrière.

Avec ce projet, le Gouvernement ne résout rien, il conforte seulement une situation précaire. En même temps, sa politique vient contredire sa propre idéologie. Au nom du libéralisme, on assiste à la mainmise renforcée de l'Etat sur la Sécurité sociale. Au nom de l'individualisme, on multiplie les contrôles bureaucratiques et vexatoires pour les assurés et les praticiens.

Comme force politique, seul le parti communiste français agit pour redonner son vrai sens au droit à la santé et au droit à la retraite, pour rassembler les assurés, les retraités afin d'empêcher les mauvais coups contre leurs droits acquis. La défense et le développement de la sécurité sociale sont bien un seul et même enjeu.

Assigner une finalité résolument sociale à l'assurance maladie, à la retraite vieillesse, c'est s'opposer à la logique du capital et contribuer à construire une issue positive à la crise. C'est pourquoi les communistes font des propositions concrètes pour à la fois maintenir et enrichir la protection sociale.

Une série de mesures s'imposent d'urgence, l'objectif étant d'aller vers la gratuité totale des frais médicaux de toute nature et pharmaceutiques. Dans l'immédiat, il faudrait rembourser à 80 p. 100 les frais réels engagés par les assurés sociaux en matière de verres correcteurs, de prothèses dentaires et auditives, assurer la gratuité totale des soins pour les enfants de moins de six ans, doubler le forfait de soins pour long séjour et abroger toute franchise pour la vingt-sixième maladie. Il faudrait également supprimer le forfait hospitalier, fixer l'indemnité journalière à 75 p. 100 du salaire et à 100 p. 100 en cas d'accident du travail, relever le taux des pensions de réversion et assurer le paiement mensuel des pensions de retraite.

Voilà quelques mesures, avec l'augmentation des effectifs de la protection maternelle et infantile, de la médecine scolaire et du travail, le développement des centres de santé, qui contribueraient à donner force au droit à la protection sociale et à la santé.

M. Bernard-Claude Savy. On rase gratis !

M. Paul Marcieca. Le droit de prendre sa retraite à soixante ans est un acquis essentiel des luttes. Il faut l'améliorer en autorisant le départ en retraite à partir de cent cinquante trimestres de cotisation, et à cinquante-cinq ans pour les femmes et ceux qui effectuent des travaux pénibles.

Répondre aux besoins de la population exige évidemment une réforme des structures et du financement de la sécurité sociale. Une large démocratisation devrait permettre de soustraire cette dernière et la mutualité à l'étatisme et à la loi du profit.

La sécurité sociale devrait être gérée par des conseils d'administration, composés exclusivement de représentants d'élus des salariés. Les pouvoirs des caisses devraient être étendus, pour explorer des formes nouvelles d'intervention en liaison avec les usagers et les praticiens et promouvoir une réelle simplification administrative.

En ce qui concerne le financement, il importe d'engager sans délai une triple réforme en profondeur.

D'abord, pour modifier le mode de calcul de la cotisation patronale qui aurait une partie fixe et une fraction variable suivant le rapport entre la masse salariale et la valeur ajoutée.

Ensuite, pour instaurer une cotisation sociale de solidarité assise sur tous les revenus qui ne sont pas des revenus du travail.

Enfin, pour créer un fonds de garantie des cotisations, alimenté par une cotisation patronale, pour résoudre le problème des dettes patronales impayées.

Telles sont les grandes orientations démocratiques qui, conformes à l'intérêt des assurés, devraient être mises rapidement en œuvre. C'est pourquoi nous demandons à l'Assemblée d'adopter notre motion de renvoi en commission. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Martinez, inscrit contre la motion de renvoi en commission.

M. Jean-Claude Martinez, secrétaire d'Etat. Notre camarade Mercieca (*Sourires*) vient de défendre une motion de renvoi en commission. Je pense que ce serait une erreur de l'adopter, car ce projet portant diverses mesures en matière de financement des retraites et des pensions est important, non pas tellement en raison de son dispositif technique qui est, en fin de compte, assez modeste, ni par son contenu car nombreux sont les articles d'ailleurs entachés d'irrégularités, atteints aux principes de non-affectation et de non-rétroactivité. Mais c'est maintenant une coutume depuis le 2 avril dernier de ne pas respecter les grands textes !

Il n'empêche que le problème des retraites est important. D'abord, parce qu'on s'interroge, notamment depuis le célèbre rapport Babeau, sur leur devenir, voire sur leur fin. Mais il est important pour une raison autrement plus profonde qui est d'ordre politique et qui tient au nécessaire contrôle du Parlement sur des masses financières qui ne sont pas négligeables. Rien que pour le régime général, les cotisations représentent plus de 600 milliards de francs, soit plus de trois fois le produit de l'impôt sur le revenu. M. Alphandéry, dont je regrette l'absence, rappelait en 1982, dans l'une de ses propositions de loi, que l'article 34 de la Constitution nous donne compétence quant aux impositions de toutes natures : fiscales, parafiscales ou, comme dirait très probablement M. Fabius, néo-fiscales et même quasi fiscales.

Le dernier grand débat sur le sujet remonte à juin 1983 et nous le devons à M. Bérégovoy. Admettrait-on que l'on ne discute de l'impôt sur le revenu que tous les trois ans ? Je rappelle que le Parlement norvégien vote chaque année le taux des cotisations, que le *Bundestag* connaît du budget social et qu'au Danemark la protection sociale est budgétisée à 80 ou 90 p. 100. Donc, la moindre des choses, c'est d'en discuter.

Au-delà de la question de la légitimité démocratique de ce budget - pour employer une expression de mon collègue et néanmoins ami François Bachelot - au-delà du problème

technique des retraites disparates, complexes, injustes, en péril, ce projet peut permettre, vu le débat idéologique, un débat de fond sur ce que M. Jacques Chirac a appelé le système de valeurs. Nous sommes ici au cœur de l'Etat-providence avec son mécanisme, c'est-à-dire le système de redistribution qui représente plus de 36 p. 100 du revenu brut des ménages. La masse globale est supérieure à 1 100 milliards, les prestations de vieillesse en constituant plus de 46 p. 100.

Ainsi, par ce texte en lui-même modeste, nous accédons à la nef centrale de cette cathédrale où se pratique une religion civile avec ses millions d'administrés fidèles, le bas clergé des administrateurs de caisses primaires, les cardinaux de la syndicalité, sans parler des tartufes ! Il ne manque même pas les miracles, comme le miracle de M. Lucet qui s'est suicidé de deux balles de revolver... Il est vrai que c'était à Marseille où Notre-Dame de la Garde en fait d'autres ! C'est ainsi que M. Defferre a pu voter ici même alors qu'il était en coma dépassé.

M. Michel Coffineau. Vous êtes vraiment odieux !

M. Jean-Claude Martinez. M. Goux m'a confié que l'on a fait voter trois fois M. Defferre, et que cela ayant paru excessif, on a annulé deux votes !

M. Michel Coffineau. Toujours aussi odieux !

M. Jean-Claude Martinez. Il faut donc ici et maintenant - ce n'est pas une expression que vous trouverez odieuse, monsieur Coffineau ! - débattre de cette prétendue sécurité sociale, quel que soit le consensus dont elle bénéficie. Les Etats-Unis ont leur drapeau et leur mode de vie. Nous, nous avons nos mythologies, celle de la Résistance (*Protestations sur les bancs des groupes socialistes et communiste.*) même si Barbie n'apportera sans doute pas d'eau au moulin de Jean... Et il y a toute une série de mythes fédérateurs : ceux des prestations sociales, des droits acquis, des avancées démocratiques, des embellies, et j'en oublie.

Seulement, mes chers camarades socialistes, ...

M. Michel Coffineau. Ça suffit !

M. Jean-Claude Martinez. ... il ne serait pas mauvais de relativiser l'importance de cette église ou de ce temple - comme vous voudrez - que l'on a construit autour de la sécurité sociale.

Donc, l'intérêt de ce texte est de permettre d'aborder le contexte, alors qu'est grande l'acuité du problème face au dérisoire des débats dans la presse ou ailleurs.

L'urgence des solutions n'est pas de l'ordre de la comptabilité ou de la trésorerie, comme le dit M. Vivien dans la deuxième partie de son rapport, c'est une urgence démographique et même démocratique.

Chacun sait, - mais cette évidence échappe aux gouvernements qui se sont succédé depuis une trentaine d'années - que la cause structurelle des difficultés de financement de la sécurité sociale, c'est le vieillissement de la population. C'est lui qui porte la responsabilité du déséquilibre de l'assurance maladie et de l'assurance vieillesse. Les plans Durafour, Veil, Barrot, Bérégovoy et bien d'autres ont laissé le problème en plan ! Si ce problème avait été abordé au fond et de front, il ne se poserait probablement pas aujourd'hui dans les mêmes termes. On préfère parler du problème de trésorerie qui traîne sa propre urgence depuis quinze ans !

Pour quelle raison l'Institut français des relations internationales qui traite d'habitude des accords Salt, de la guerre des étoiles, des missiles balistiques, a-t-il consacré son rapport de 1984, publié sous le nom de *Ramses*, au problème de la prévoyance ? Pourquoi a-t-il dénoncé le « péril gris pour l'Occident » ? Pourquoi a-t-il proclamé : « Retraites : la Bérézina » ?

Le problème fondamental, c'est celui de l'équilibre des générations comme d'ailleurs l'a bien vu mon double collègue, Strauss-Kahn, qui est l'un des premiers, à la suite de Modigliani, à avoir travaillé sur ces questions d'intergénération.

J'ai parlé aussi d'urgence démocratique ! S'il y a une crise de financement, une crise d'identité, comme le docteur François Bachelot le rappelait, une crise de légitimité, il y a aussi une double crise de légitimité démocratique de la sécurité sociale.

D'abord, cette légitimité tenait à son efficacité. Chacun connaît, bien qu'ils soient relativement secrets, les prix de revient du traitement d'une feuille de maladie : 17 francs à Melun, 26 francs à Toulouse, 29 francs à Grenoble, 38 francs à Ivry, 40 francs à Saint-Denis, 47 francs à Pontoise. Il y a donc bien un problème de gestion de la machinerie. Il n'est pas normal que la gestion revienne 160 p. 100 plus cher à Pontoise qu'à Melun.

M. Jean-Philippe Lachenaud. C'est mieux fait !

M. Jean-Claude Martinez. Là, il y a forcément une perte de légitimité.

N'oublions pas les 800 sociétés mutualistes, les régimes complémentaires, l'A.G.I.R.C., l'Arcco, la Cancava, l'Organic, etc. La masse crée peut-être une légitimité quantitative, elle induit peut-être une légitimité qualitative, mais la vraie légitimité ne peut venir que du Parlement. Et le Parlement n'exerce ici ni sa mission normative, ni son contrôle sur le budget. C'est très grave, nous le savons tous.

Nous ne sommes appelés à voter que sur les problèmes d'assiette et encore à condition de ne pas empiéter sur le pouvoir réglementaire, mais nous n'avons aucune compétence en matière de liquidation ou de recouvrement. M. Alphandéry, encore une fois, l'avait souligné à juste titre, en 1982. Nous sommes consultés sur des brouilles de temps en temps : le 1 p. 100, le 0,4 p. 100, etc. mais nous n'examinons pas le budget social, à l'exception du B.A.P.S.A. - le budget annexe des prestations, sociales agricoles - ou des régimes spéciaux des mines et de la S.N.C.F., ou encore du Fonds national de solidarité. Mais enfin, tout ça, ce n'est pas grand-chose : ça représente au plus 100 milliards.

M. Tranchant disait pourtant - c'est une évidence - qu'on ne peut pas laisser sans contrôle une masse supérieure de 30 p. 100 à celle du budget de l'Etat. Chaque année, nous faisons de la dentelle avec le barème de l'impôt sur le revenu. Nous discutons de 200 milliards, alors que plus de 1 000 milliards nous échappent à peu près totalement.

Et qu'on ne prétende pas que le contrôle est exercé par les partenaires sociaux. Le patron de ce budget, c'est l'autorité de tutelle, c'est-à-dire le ministère des affaires sociales. C'est ici le domaine des arrêtés, du pouvoir réglementaire, avec tous les risques d'opacité qui en résultent. Les dépenses sociales fonctionnent, comme diraient les médecins, « en double aveugle ». Les centres de décision sont éparpillés, les assurés sociaux n'ont pas conscience des dépenses qu'ils engagent. Bref, l'irresponsabilité est générale. Il en va de même pour les recettes. C'est la loi de Canard, du nom de l'économiste du début du XIX^e siècle, selon laquelle l'incidence des impôts n'existe pas : les impôts seraient comme de l'eau dans le sable, tout le monde les supporterait et donc personne ne les supporterait.

Qu'on ne s'enflamme pas, dans ces conditions, que cette masse financière s'enfle démesurément. Cela ne peut pas continuer ainsi.

En face de cette situation, le débat qui se déroule est dérisoire.

La querelle des chiffres rebondit régulièrement. Le découvert du régime général pour 1986 est-il de 9 milliards, de 17,5 milliards ou, comme l'indique le rapport de la commission des comptes de la sécurité sociale, de 20 milliards ? L'I.N.S.E.E. s'est-il trompé en 1983 quand il a annoncé que d'ici à 1986, il faudrait 60 à 120 milliards pour boucher les trous ? On a l'impression que la sécurité sociale est une affaire de flux où les questions de fond refluent !

La sécurité sociale, c'est une grande question politique, une question de philosophie politique. Quelle société voulons-nous ? Voilà le vrai débat, qu'on cherche à rabaisser au niveau des jeux télévisés de Jean-Pierre Foucault ou de Guy Lux. M. Bérégovoy l'aurait emporté sur Mme Georgina Dufoix - ce qui ne serait pas très difficile -, M. Renaud de la Genière se serait trompé, M. Raymond Barre aurait juste prévu au centime près le montant du trou... Ce type de débat, on le retrouve pour le chômage ou encore pour le découvert budgétaire. On assure que M. Emmanuelli a gommé et raturé. Gilbert Mathieu, qui était journaliste au journal *Le Monde*, avait lancé cette discussion à propos de la comptabilité nationale avec M. Giscard d'Estaing et avec M. Barre. Dans une vieille démocratie comme la nôtre, il faudrait une magistrature des chiffres, techniquement bien composée, totalement indépendante, compétente, une sorte de Haute autorité - sans

Michèle Cotta, évidemment, pour éviter la partialité. (*Rires sur les bancs des groupes Front national [R.N.] du R.P.R. et U.D.F.*)

On pourrait ainsi en venir à la vraie question : au profit de qui la sécurité sociale fonctionne-t-elle ? Au profit de quelle génération, comme se l'est demandé mon collègue, mon camarade Strauss-Kahn, de quelle catégorie socio-professionnelle ? Il faudrait faire un débat équivalent à celui que tient le conseil des impôts en matière fiscale.

Il faudrait aussi se poser la question, monsieur le secrétaire d'Etat, de savoir pourquoi et comment pendant vingt ans, des gouvernements théoriquement libéraux ont fait augmenter les cotisations sociales de neuf points de P.I.B. alors que dans d'autres pays de l'O.C.D.E. ou de la Communauté européenne, elles n'ont progressé que de cinq points.

Pourquoi, chez nous, les entreprises supportent-elles des cotisations sociales qui représentent 13 p. 100 du P.I.B., alors qu'aux Etats-Unis, en République fédérale d'Allemagne, elles n'en représentent même pas 5 p. 100 ? Voyez ce que le débat des chiffres a de dérisoire par rapport à ce qu'on pourrait faire !

Dérisoire aussi est le débat idéologique, je dirai même théologique, sur la sécurité sociale.

Ce débat, selon M. Bassinet, opposerait les tenants de la répartition et ceux de la capitalisation, ceux de l'assurance et ceux de la solidarité, ceux de l'obligatoire et ceux de la liberté, ceux qui veulent le tout à l'Etat à ceux qui veulent le tout à la liberté, ceux qui veulent, disons, supprimer la sécurité sociale à ceux qui veulent la garder. Ce n'est pas sérieux ! Tout le monde sait que la solution est dans la mixité, dans la complémentarité, la dispersion des risques. C'est un débat totalement ubuesque !

De même, idéologiquement, la sécurité sociale serait un facteur de justice, de redistribution, sans les inconvénients de l'impôt sur le revenu, c'est-à-dire sans la progressivité et sans déclaration contrôlée. Là encore, ce n'est pas sérieux.

Parlons-en, du facteur de justice que représenterait la sécurité sociale quand on sait qu'un manœuvre - M. Alain Minc le rappelait dans *L'avenir en face* - reçoit une retraite inférieure de moitié à ce qu'il a versé au terme de sa vie de travail alors que le cadre, lui, reçoit une retraite supérieure à 50 p. 100 de ses versements. Et où est la justice, quand l'article 9 de votre projet, monsieur le secrétaire d'Etat, couplé avec l'article L. 61 du code des pensions civiles, fait échapper au prélèvement de 0,4 p. 100 les primes de la haute fonction publique, qui doublent ou triplent les salaires indiciaires ? Ainsi, pour un trésorier-payeur général, ce sont 25 000, 30 000, 35 000, 50 000 francs qui vont échapper chaque mois à l'assiette du prélèvement. Alors, parlons-en de la « justice » de la sécurité sociale ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national (R.N.)*)

En réalité, on est probablement, avec la sécurité sociale, devant la plus grande imposture de toute l'histoire de l'humanité. Je sais bien qu'il y a des sujets tabous, monsieur Coffineau. On ne peut pas, par exemple, parler de la Résistance, du *Chagrin et la pitié*, mais on pourrait parler de la sécurité sociale où il y a probablement des vérités sordides. Si M. Lucet est mort, c'est bien qu'il avait dû découvrir quelque chose !

Est-ce que dans l'oligarchie française - que M. Giscard d'Estaing appelait *Démocratie française* - il n'y a pas eu un Yalta implicite, un partage, même non écrit, qui serait le suivant : le budget de l'Etat, 1 000 milliards, en gros, à la haute administration, avec ses privilèges - et s'il en reste, il y a encore le secteur public et parapublic ; le budget des collectivités locales, de 300 à 500 milliards, à la classe politique, par exemple à M. Laignel, à sa femme ; le budget de la sécurité sociale, enfin, un peu plus de 1 000 milliards, à la syndi-cratie.

Tout cela permet la paix sociale, votre maintien au pouvoir, la cohabitation. Si ce n'est pas exact, pourquoi, depuis quarante ans, ne pas avoir soumis la sécurité sociale à un contrôle démocratique, à un contrôle du Parlement ? Il doit bien y avoir des raisons de fond ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, tout ce que votre texte - et j'en arrive à lui - permet d'aborder.

Comme tous ceux qui se sont succédés depuis cent vingt jours - la loi de finances rectificative, entre autres, le président Pascal Arrighi le rappelait tout à l'heure - votre texte est marqué du sceau et de la sottise.

D'abord le sceau. M. Juppé n'étant pas là, vous êtes ce soir, monsieur le secrétaire d'Etat, souverain en chiffres. Or tous les souverains ont eu un sceau, un étendard, sur lequel figurait le plus souvent un animal. C'était parfois un léopard, quelquefois un mouton. François 1^{er} avait choisi la salamandre : « Je me nourris de feu, mais je l'éteins. »

Je me suis posé, en cette période estivale, la question de savoir quel animal vous, ou M. Juppé, le souverain de l'empire des chiffres, pourriez mettre sur votre sceau.

Il me semble que le seul possible, c'est ce drôle d'oiseau que l'on trouve notamment en Australie et que l'on appelle l'autruche. (*Rires sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Il y a, selon moi, deux raisons pour lesquelles on peut faire de l'autruche le symbole de votre gouvernement, le sceau que vous avez apposé sur votre texte : d'abord l'autruche a, paraît-il, un très grand estomac ; ensuite, selon l'image traditionnelle, en face du danger, elle mettrait sa tête dans le sable.

S'agissant de l'estomac, je crois, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous-même et le Gouvernement auquel vous appartenez n'en manquez pas, et d'abord pour absorber toutes les couleuvres que le Président de la République vous fait avaler - nous l'avons vu à propos de l'ordonnance sur les dénationalisations. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Pour en revenir à la sécurité sociale, permettez-moi de citer *La double rupture*, de M. Juppé, qui est le livre clé pour les deux ans qui viennent. C'est probablement le livre de tous vos renoncements !

A la page 80, M. Juppé écrit : « Les solutions réformistes en matière sociale ne peuvent assurer une maîtrise durable des dépenses. » Or les solutions réformistes, ce sont celles que vous nous proposez aujourd'hui ! « Il s'avère impossible » - poursuit M. Juppé - « d'équilibrer la sécurité sociale par de simples ajustements techniques. » Or les ajustements techniques, voilà à quoi vous voulez procéder, monsieur le secrétaire d'Etat !

Quant à *L'union libérale*, cet ouvrage qui a succédé à *La convention libérale* on peut y lire, page 40 que la réforme du régime des retraites visera « à plafonner strictement le taux des cotisations obligatoires à leur niveau actuel ». Et ce texte a été signé par M. Giscard d'Estaing, M. Monory, M. Aurillac, M. Jean-Baptiste, M. Papon, M. Guéna, M. Blot. Bref, tout le monde l'a signé !

Je pourrais continuer la démonstration en prenant les interventions, lors du débat de juin 1983, de M. Rossinot et de bien d'autres.

Mais la contradiction la plus saisissante entre les mots et les choses, on la doit à M. le Premier ministre.

Je dis cela non pas tellement parce qu'il a déclaré que dans aucun budget antérieur de la France on n'avait vu le maintien des dépenses en francs constants. Ce n'est pas tout à fait exact. Cela s'est produit en 1921, 1923, 1924, 1925, 1933 et 1934. Mais M. Chirac est corrézien, il appartient au Sud de la France et, ce n'est pas moi qui lui reprocherai d'avoir des exagérations méridionales. (*Sourires.*)

Non. Si je dis cela, c'est parce que lorsque le 22 juillet, par la voix de M. Chirac, le Gouvernement affirme qu'il va baisser les prélèvements obligatoires et que, le 26 juillet, il fait le contraire et les augmente de 4,7 milliards par le biais de la contribution de 0,4 p. 100 sur les revenus et de 8 milliards par le biais de l'augmentation de 0,7 p. 100 des cotisations, on reste confondu !

En lisant cela, je pensais au film *Pépé le Moko*, où Jean Gabin a ce mot : « Faux-jeton à ce point-là, ça devient de la sincérité. » (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Tout cela est regrettable, monsieur le secrétaire d'Etat, parce qu'on ne peut pas continuer à fuir ainsi sans fin.

Je vous pose une question très sérieuse.

M. Philippe Bassinet. Cela vous arrive d'être sérieux ?

M. Jean-Claude Martinez. Qu'est-ce qu'il y aura, au bout de toutes ces contributions exceptionnelles - 1 p. 100, 0,4 p. 100, etc. - dans un pays vieilli qui n'aura plus que des inactifs ? Que fera-t-on de ces inactifs, c'est-à-dire de nous, de ma génération, celle de M. Auberger, de M. Bassinet, de M. Coffineau, en 2020 ?

Après le livre *Suicide mode d'emploi*, la conquête du droit fondamental à l'I.V.G., le livre de Viansson-Ponté et du professeur Schwartzberg sur le cancer, ne viendra-t-on pas nous dire que Jacques Attali, après tout, était peut-être un prophète ? N'invoquera-t-on pas les ethnologues en disant que, somme toute, les vieillards esquimaux sur la banquise, ce n'était pas plus mal ? Je pose la question et je m'inquiète.

Est-ce que vers l'an 2020 on n'aura pas une Mme Veil nous présentant une nouvelle loi, comme elle sait les faire, qui commencerait par un article 1^{er} « Le respect de la vie » et se poursuivrait par un article 2 « La conquête du droit à l'euthanasie » ?

M. Jean-Philippe Lachenaud. Ce que vous dites est scandaleux !

M. Michel Coffineau. Tiens ! Ils commencent à réagir !

M. Jean-Claude Martinez. Monsieur le secrétaire d'Etat, on n'a pas le droit de prendre ce risque.

Vous voyez où la sottise de votre projet peut nous conduire ! Car tout de même, l'holocauste, c'est aussi 187 000 I.V.G. par an, multipliées par un certain nombre d'années. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Après le sceau, donc, j'en arrive à la sottise de votre texte. Son ampleur est connue. Ce qui m'intéresse, c'est son dépassement possible.

Cette ampleur est donnée par tous les plans qui se sont succédés, et que, monsieur le rapporteur général, vous avez rappelés oralement et par écrit : les plans Durafour, Beullac, Veil en 1977 et 1978, Barrot, Questiaux, Bérégovoy. Ils se résument tous en deux mots : carambouille et gribouille.

La carambouille comptable c'est, d'abord, celle qu'ont pratiquée Mme Dufoix et M. Bérégovoy pour obtenir un excédent apparent de 13 milliards de francs en 1985. Ils ont utilisé des artifices, consistant à reporter le versement du budget global de fonctionnement des hôpitaux de 1985 sur 1986 - en tout cas, on a évité les ratures de M. Emmanuelli, ce qui n'est déjà pas mal - ou à décaler le versement des prestations familiales au début du mois suivant.

Je vous accorde que la Belgique fait la même chose : le paiement des pensions intervient à la fin du mois et non pas au début ou à la moitié. Mais enfin, c'est la Belgique ! Si j'ose dire, c'est pratiquement une histoire belge !

Mais vous pratiquez vous aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, pardonnez-moi de vous le dire, l'équivalent de la carambouille. Votre prélèvement de 0,4 p. 100, dont M. Arrighi a dit que vous n'aviez aucune raison de le décider au mois de juillet, que vous pouviez attendre le mois d'octobre, vous savez très bien qu'à l'automne 1987, pour le budget de 1988, vous allez nous proposer, à la veille des élections présidentielles, de le supprimer.

Je crains que votre ministre de tutelle, M. Séguin, qui vient de Tunisie, je crois, n'ait transporté l'esprit des souks tunisiens dans la gestion des comptes français. Ce qui nous est proposé, au fond, c'est la technique des soldes, qui consiste à augmenter les prix pour pouvoir les baisser. Vous, vous augmentez les prélèvements aujourd'hui pour pouvoir les réduire dans deux ans !

Quant à Gribouille, cela consiste d'abord à avancer l'âge de la retraite à compter du 1^{er} avril 1983 - eh oui ! - le 1^{er} avril ! - donc à avancer le moment où le problème va devenir grave et, partant, à avancer les difficultés de la caisse vieillesse.

Gribouille, c'est aussi le remboursement de l'interruption de grossesse. Là, nous touchons au surréalisme ! Que signifie, en effet, le remboursement de l'interruption de grossesse, sinon que les générations actuelles paient pour supprimer ceux qui, dans vingt-cinq ans, pourraient payer leur retraite ? Oui, le remboursement de l'I.V.G. consiste à payer pour se priver du droit d'avoir la retraite. C'est un comportement assez hallucinant ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Mais la logique de gribouille consiste surtout à augmenter le poids des prélèvements, donc à aggraver les difficultés des entreprises - je vais y venir - à accroître les causes du chômage, donc à augmenter la baisse des rentrées des cotisations, donc, en fin de compte, à aggraver le problème de la sécurité sociale.

Cet après-midi, M. Juppé répondait en substance à François Bachelot : « Mais enfin, le 0,4 p. 100 porte sur le revenu ! Il concerne les personnes physiques, il ne concerne pas les entreprises ! »

Formellement, c'est peut-être vrai, encore que M. Juppé ait senti le défaut de son raisonnement. Le revenu, en effet, est cédulaire. Il y a les bénéficiaires agricoles, les bénéficiaires industriels et commerciaux, les bénéficiaires non commerciaux. Ce n'est pas rien ! Cela représente 150 milliards en bases, impossibles, de 1982, 1,5 million de contribuables, plus de 15 p. 100 du montant total des revenus catégoriels. Rien que de ce point de vue, l'argument de M. Bachelot n'était pas faux et celui de M. Juppé n'était pas exact.

Mais M. Juppé doit savoir aussi que pour les salariés, le phénomène de l'incidence existe. C'est même un des problèmes les plus compliqués du droit fiscal. On ne peut pas dire que le prélèvement de 0,4 p. 100 ne risque pas d'être répercuté.

Je continue. La fiscalité, ce n'est pas simplement un problème d'arithmétique, c'est aussi une question de psychologie. Ce qui est important, c'est ce que les gens imaginent. Ainsi, avant 1981, M. Juppé croyait que les impôts n'étaient pas lourds. Après 1981, il croit qu'ils le sont. Pourtant, objectivement, la fiscalité de l'État n'a pas fondamentalement changé. Ce qui a changé, c'est la perception que l'on en a.

Or, aujourd'hui, la perception que les gens ont de votre prélèvement de 0,4 p. 100, c'est qu'il pénalise les activités productives. Sous cet angle-là, François Bachelot avait raison. La solution que vous avez choisie aura un effet de « boomerang », par ce que les spécialistes appellent « l'effet de base ». Vous allez gagner sur le taux - 0,4 en plus - mais vous allez perdre sur la base, qui risque de se rétrécir.

Je prends l'exemple de la société Sicli pour vous faire comprendre plus exactement l'ampleur du problème.

La société Sicli - cela tombe bien - a des établissements en Suisse, en Espagne, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne. Pour un vérificateur, un agent technique qui a un traitement annuel de 110 000 francs et reçoit un salaire de base 100, le coût pour la compagnie est de 112 en Suisse, 113 en Allemagne, 114 au Royaume-Uni, 120 aux États-Unis, 130 en Espagne et 148 en France. Mais à la fin, il reste dans la poche de cet employé, toujours à partir de la base 100, 82 francs en France, 87 francs en Allemagne, 89 francs en Grande-Bretagne et 92 francs aux États-Unis. Donc, à salaire égal, le salarié français coûte à la compagnie 39 p. 100 plus cher et reçoit 8 p. 100 de moins que son homologue britannique.

Vous voyez l'effet des prélèvements sociaux. Il est catastrophique !

Vous me faites un peu penser, monsieur le secrétaire d'État - vous me pardonnerez de vous le dire - aux Canadiens. Depuis vingt ans, les Canadiens éteignent les incendies, et depuis vingt ans la forêt méditerranéenne brûle. Vous êtes, si j'ose dire, le Canadair de la sécurité sociale. Vous allez probablement éteindre votre problème de trésorerie, mais dans dix ans il existera toujours, comme il existait en 1975, comme il a toujours existé.

La meilleure critique émane d'une personne que vous connaissez bien. Je vous laisse deviner de qui il s'agit. C'était le 23 juin 1983 : « Vous auriez pu attacher votre nom à une réforme audacieuse, généreuse. Je crains fort qu'il ne reste au terme de ce débat qu'un impôt Bérégovoy, un impôt en plus. » Changez Bérégovoy par Juppé - l'homme qui a créé l'impôt sur le Loto - et il n'y a rien à toucher au discours.

Or ce discours, c'était celui de M. Marduel, votre collègue. Je ne sais pas ce qu'il en pense aujourd'hui, mais vous avez fait rigoureusement la même chose que ce qu'il reprochait à M. Bérégovoy.

Tant de sottises, comment les dépasser ? C'est relativement simple. Il y a d'abord des certitudes.

Quantités d'ouvrages, et même le commissariat général au Plan, sont d'accord pour dire qu'on ne peut pas continuer ainsi. Des orientations sont données par ce qui se passe ailleurs. Ainsi, aux États-Unis, on a réussi une réforme en 1982 dans le cadre de l'O.A.S.I., le programme principal de retraite. On peut aussi se tourner vers le Danemark, où la retraite se prend à soixante-sept ans, ou vers l'Islande, les Pays-Bas ou le Royaume-Uni, où elle se prend à soixante-cinq ans.

Il y a surtout, monsieur le secrétaire d'État - on n'en a pas parlé jusqu'à ce soir - les recommandations de la Communauté européenne. Ainsi, une recommandation du 10 décembre 1982 relative aux retraites proposait des retraites flexibles, des retraites progressives, auxquelles M. Juppé a fait allusion cet après-midi.

On peut ainsi trouver toute une série d'exemples et, en dépit de ce que pense M. Bassinet, qui se désole que nous n'arrivions pas à nous entendre, un consensus s'est dessiné. Aussi bien en 1983 qu'aujourd'hui, tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut faire la distinction entre ce qui relève de la solidarité et ce qui relève de l'assurance ; M. Pinte le disait très justement en 1983 ; M. Bachelot l'a repris aujourd'hui. Tout le monde est d'accord pour dire qu'on ne peut pas continuer de cette façon-là, qu'il faut un contrôle démocratique du Parlement.

A partir de ces éléments de consensus, il faut découvrir des orientations de réforme, des « pistes », comme aurait dit M. Juppé.

Première orientation, la méthode. Il faut une méthode globale et, monsieur le secrétaire d'État, nous aurions voté votre texte s'il avait été le dernier titre, les mesures transitoires d'un projet global, car nous aurions eu alors la certitude que c'était fini, qu'on allait vraiment au fond. Or, vous n'abordez pas ce soir le problème de façon globale. Vous dites que vous allez réunir une commission. Mais vous connaissez le mot de Clemenceau : lorsque je veux enterrer un problème, je réunis une commission.

Des orientations existent aussi pour le fond, c'est-à-dire pour le financement et pour le fonctionnement.

Pour le financement, monsieur Bassinet, nous sommes tous d'accord pour dire que la solution réside dans la mixité de la solidarité et de l'assurance, de la répartition et de la capitalisation, même s'il faut réfléchir sur la capitalisation. Vous me demandiez tout à l'heure d'écouter pour que j'apprenne des choses. Permettez-moi de vous renvoyer la balle !

Le débat sur la capitalisation a eu lieu au début de notre siècle. Et qui a été contre ? Les épargnants ! Pourquoi ? Parce qu'ils redoutaient de ne plus avoir la rente fondamentale de 3,5 p. 100 ! Si la capitalisation a été condamnée, si elle s'est heurtée à des difficultés énormes, c'est à cause de la guerre, de l'inflation, de l'ébranlement de la rente, à cause, enfin, de l'impôt sur le revenu. Si l'on supprime l'impôt sur le revenu, la capitalisation devient moins « farfelue », comme aurait dit M. Séguin.

La dernière orientation me paraît la plus fondamentale : il faut assurer le débat sur la sécurité sociale ici-même, au Parlement. Car le Parlement est important !

Il y a eu déjà toute une série de propositions, celle de M. Alphanéry, notamment. Certains ont proposé de créer un budget annexe des prestations sociales. Moi, je fais une autre proposition - de transition, si j'ose dire - qui a été repoussée en commission des finances en vertu d'une jurisprudence bizarre de M. le président d'Ornano - c'est un peu le fait du prince, fût-il le prince d'Ornano.

La solution que je propose est simple. Les cotisations sociales sont, au sens de l'ordonnance du 2 janvier 1959, des taxes parafiscales. Et pourtant, la loi du 25 juillet 1953 a exclu pour elles la qualification de taxes parafiscales. Cette exclusion a été reprise en 1961 et, par le dernier texte, le décret du 30 octobre 1980, sur les taxes parafiscales.

Il suffirait, monsieur le secrétaire d'État, d'admettre l'évidence, à savoir que les cotisations sociales ne sont pas de la néo-fiscalité, mais de la parafiscalité, et alors tout deviendrait simple. Les cotisations sociales figureraient à l'état E annexé à la loi de finances et le Parlement pourrait en connaître, comme il connaît, par exemple, de la redevance télévision.

Par un biais modeste, un biais technique, serait ainsi réalisée une réforme essentielle. Si vous la réussissiez, monsieur le secrétaire d'État, si même seulement vous vouliez l'envisager, vous rendriez un très grand service au Parlement.

Regardez cette assemblée : pour un grand débat qui concerne 9,5 millions d'électeurs, 9,5 millions d'ancêtres qui ont fait la France, 9,5 millions de personnes âgées, il y a peu de monde. Voyez dans quel état les hommes de votre parti, de votre mouvement, de votre majorité, ont mis le Parlement en vingt-cinq ans !

Si vous vouliez vous faire pardonner, la meilleure façon serait de redonner un plus large pouvoir au Parlement, notamment en lui permettant de connaître des cotisations

sociales. Si vous le faisiez, plus tard, vers 2010, quand vous serez très vieux, à la retraite, avec une bonne pension, grâce à une réforme fondamentale, vous pourriez peut-être venir jusqu'ici et, très probablement, les deux cents ou deux cent cinquante députés du Front national qui seraient là à ce moment ne vous feraient peut-être pas une ovation, mais diraient : « Voilà un homme qui a servi à quelque chose ! »
(Vifs applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])

M. le président. Je mets aux voix la motion de renvoi en commission.

Je suis saisi par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	565
Nombre de suffrages exprimés	565
Majorité absolue	283
Pour l'adoption	246
Contre	319

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

La motion de renvoi en commission étant rejetée, le passage à la discussion des articles du projet de loi dans le texte du Gouvernement est de droit.

Je rappelle qu'à partir de maintenant peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, compte tenu de l'heure tardive, et pour permettre à M. Juppé d'être présent lors de la discussion d'ordre fiscal de ce texte, je souhaiterais que la séance de ce matin ne débute qu'à dix heures.

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, après déclaration d'urgence, relatif à la liberté de communication.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 299, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

3

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Robert-André Vivien un rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur le projet de loi relatif aux modalités d'application des privatisations décidées par la loi n° 86-793 du 2 juillet 1986 autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social.

Le rapport a été imprimé sous le numéro 298 et distribué.

4

ORDRE DES TRAVAUX

M. le président. Aujourd'hui, à dix heures, première séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 259 portant diverses mesures relatives au financement des retraites et pensions (rapport n° 296 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le vendredi 25 juillet 1986, à zéro heure cinquante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU PLAN

M. Robert-André Vivien a été nommé rapporteur du projet de loi relatif aux modalités d'application des privatisations décidées par la loi n° 86-793 du 2 juillet 1986, autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (n° 297).

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

de la 2° séance

du jeudi 24 juillet 1986

SCRUTIN (N° 340)

sur la motion de renvoi en commission, présentée par M. André Lajoinie, du projet de loi portant diverses mesures relatives au financement des retraites et pensions

Nombre de votants	565
Nombre des suffrages exprimés	565
Majorité absolue	283
Pour l'adoption	246
Contre	319

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (207) :

Pour : 207.

Groupe R.P.R. (154) :

Contre : 153.

Non-votant : 1 - M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

Groupe U.D.F. (129) :

Contre : 128

Excusé : 1. M. Albert Brochard.

Groupe Front national (R.N.) (33) :

Contre : 33.

Groupe communiste (35) :

Pour : 35.

Non-inscrits (9) :

Pour : 4 - MM. Robert Borrel, Hubert Gouze, Michel Lambert et André Pinçon.

Contre : 5 - MM. Daniel Bernardet, Yvon Briant, Bruno Chauvierre, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Ont voté pour

MM	Berson (Michel)	Castor (Elie)
Adevah-Peuf (Maurice)	Besson (Louis)	Cathala (Laurent)
Alfonsi (Nicolas)	Billardon (André)	Césaire (Aimé)
Anciant (Jean)	Bockel (Jean-Marie)	Chanfrault (Guy)
Ansart (Gustave)	Bocquet (Alain)	Chapuis (Robert)
Asensi (François)	Bonnemaison (Gilbert)	Charzat (Michel)
Achède (Rémy)	Bonnet (Alain)	Chauveau (Guy-Michel)
Auroux (Jean)	Bonrepaux (Augustin)	Chenard (Alain)
Mme A. Joo (Edwige)	Borðu (Gérard)	Chevallier (Daniel)
Ayrault (Jean-Marc)	Borel (André)	Chevènement (Jean-Pierre)
Badet (Jacques)	Borrel (Robert)	Chomat (Paul)
Balligand (Jean-Pierre)	Mme Bouchardeau (Huguette)	Chouat (Didier)
Barailla (Regis)	Boucheron (Jean-Michel) (Charente)	Chupin (Jean-Claude)
Baradin (Bernard)	Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine)	Clert (André)
Barrau (Alain)	Bourguignon (Pierre)	Coffineau (Michel)
Barthe (Jean-Jacques)	Brune (Alain)	Collin (Georges)
Bartolone (Claude)	Calmat (Alain)	Collomb (Gérard)
Bassinat (Philippe)	Cambolive (Jacques)	Colonna (Jean-Hugues)
Beaufils (Jean)	Carraz (Roland)	Combrisson (Roger)
Bèche (Guy)	Carrete (Michel)	Crepeau (Michel)
Beilon (André)	Cassaing (Jean-Claude)	Mme Cresson (Edith)
Belorgey (Jean-Michel)		Darriot (Louis)
Béregouy (Pierre)		Dehoux (Marcel)
Bernard (Pierre)		

Delebarre (Michel)
 Delehedde (André)
 Derosier (Bernard)
 Deschamps (Bernard)
 Deschoux-Beaume (Freddy)
 Dessen (Jean-Claude)
 Destrade (Jean-Pierre)
 Dhaille (Paul)
 Douyere (Raymond)
 Drouin (René)
 Ducoloné (Guy)
 Mme Dufoux (Georgina)
 Dumas (Roland)
 Dumont (Jean-Louis)
 Durieux (Jean-Paul)
 Durupt (Job)
 Emmanuelli (Henri)
 Évin (Claude)
 Fabius (Laurent)
 Faugaret (Alain)
 Fiszbin (Henri)
 Fiterman (Charles)
 Fleury (Jacques)
 Florian (Roland)
 Forgues (Pierre)
 Fourré (Jean-Pierre)
 Mme Frachon (Martine)
 Franceschi (Joseph)
 Frèche (Georges)
 Fuchs (Gérard)
 Garmendia (Pierre)
 Mme Gaspard (Françoise)
 Gayssot (Jean-Claude)
 Germon (Claude)
 Giard (Jean)
 Giovannelli (Jean)
 Mme Goeuriot (Colette)
 Gourmelon (Joseph)
 Goux (Christian)
 Gouze (Hubert)
 Gremetz (Maxime)
 Grimont (Jean)
 Guyard (Jacques)
 Hage (Georges)
 Hermier (Guy)
 Henu (Charles)
 Hervé (Edmond)
 Hervé (Michel)
 Hoarau (Elie)
 Mme Hoffmann (Jacqueline)
 Huguet (Roland)
 Mme Jacq (Marie)
 Mme Jacquaint (Muguette)
 Jalton (Frédéric)
 Janetti (Maurice)
 Jarosz (Jean)
 Jospin (Lionel)
 Josselin (Charles)
 Journet (Alain)
 Joxe (Pierre)
 Kucheida (Jean-Pierre)

Labarrère (André)
 Laborde (Jean)
 Lacombe (Jean)
 Laignel (André)
 Lajoinie (André)
 Mme Lalumière (Catherine)
 Lambert (Jérôme)
 Lambert (Michel)
 Lang (Jack)
 Laurain (Jean)
 Laurissergues (Christian)
 Lavédrine (Jacques)
 Le Baill (Georges)
 Mme Lecuir (Marie-France)
 Le Deaut (Jean-Yves)
 Ledran (André)
 Le Drian (Jean-Yves)
 Le Foll (Robert)
 Lefranc (Bernard)
 Le Garrec (Jean)
 Lejeune (André)
 Le Meur (Daniel)
 Lemoine (Georges)
 Lengagne (Guy)
 Leonetti (Jean-Jacques)
 Le Pensec (Louis)
 Mme Leroux (Ginette)
 Leroy (Roland)
 Loncle (François)
 Louis-Joseph-Dogué (Maurice)
 Mahéas (Jacques)
 Malandain (Guy)
 Mahy (Martin)
 Marchais (Georges)
 Marchand (Philippe)
 Margnes (Michel)
 Mas (Roger)
 Mauroy (Pierre)
 Mellick (Jacques)
 Menga (Joseph)
 Mercieca (Paul)
 Mermez (Louis)
 Métais (Pierre)
 Metzinger (Charles)
 Mexandeau (Louis)
 Michel (Claude)
 Michel (Henri)
 Michel (Jean-Pierre)
 Mitterrand (Gilbert)
 Montdargent (Robert)
 Mme Mora (Christiane)
 Moulinet (Louis)
 Moutoussamy (Ernest)
 Nallet (Henri)
 Natiez (Jean)
 Mme Neiertz (Véronique)
 Mme Nevoux (Paulette)
 Notebart (Arthur)
 Nucco (Christian)
 Oehler (Jean)

Mme Osselin (Jacqueline)
 Patriat (François)
 Pen (Albert)
 Penicaut (Jean-Pierre)
 Pesce (Rodolphe)
 Peuziat (Jean)
 Peyret (Michel)
 Pezet (Michel)
 Pierret (Christian)
 Pinçon (André)
 Pistre (Charles)
 Poperen (Jean)
 Porelli (Vincent)
 Portheault (Jean-Claude)
 Prat (Henri)
 Proveux (Jean)
 Puaud (Philippe)
 Queyranne (Jean-Jack)
 Quilès (Paul)
 Quilliot (Roger)
 Ravassard (Noël)
 Reyssier (Jean)
 Richard (Alain)
 Rigal (Jean)
 Rigout (Marcel)
 Rimbault (Jacques)
 Rodard (Michel)
 Rodet (Alain)
 Mme Roudy (Yvette)
 Roux (Jacques)
 Saint-Pierre (Dominique)
 Sainte-Marie (Michel)
 Sanmarco (Philippe)
 Santrot (Jacques)
 Sapin (Michel)
 Sarre (Georges)
 Schreiner (Bernard)
 Schwartzberg (Roger-Gérard)
 Mme Sicard (Odile)
 Siffre (Jacques)
 Souchon (René)
 Mme Soum (Renée)
 Mme Stiévenard (Gisele)
 Stirm (Olivier)
 Strauss-Kahn (Dominique)
 Mme Sublet (Marie-Josèphe)
 Sueur (Jean-Pierre)
 Tavernier (Yves)
 Théaudin (Clément)
 Mme Toutain (Ghislainne)
 Mme Trautmann (Catherine)
 Vadepiéd (Guy)
 Vauzelle (Michel)
 Vergès (Paul)
 Vivien (Alain)
 Wacheux (Marcel)
 Welzer (Gérard)
 Worms (Jean-Pierre)

Ont voté contre

MM.
 Abelin (Jean-Pierre)
 Allard (Jean)
 Alphandéry (Edmond)
 Andre (René)

Ansquer (Vincent)
 Arreckx (Maurice)

Arrighi (Pascal)	Cazalet (Robert)	Dubernard (Jean-Michel)	Jacquot (Alain)	Mégret (Bruno)	Reveau (Jean-Pierre)
Auberger (Philippe)	César (Gérard)	Jalkh (Jean-François)	Jalkh (Jean-François)	Mesmin (Georges)	Revet (Charles)
Aubert (Emmanuel)	Ceyrac (Pierre)	Dugoin (Xavier)	Jarro (André)	Messmer (Pierre)	Reymann (Marc)
Aubert (François d')	Chaboche (Dominique)	Durand (Adrien)	Jean-Baptiste (Henry)	Mestre (Philippe)	Richard (Lucien)
Audinot (Gautier)	Chambrun (Charles de)	Durieux (Bruno)	Jeandon (Maurice)	Micaux (Pierre)	Rigaud (Jean)
Bachelet (Pierre)	Chammougon (Edouard)	Durr (André)	Jegou (Jean-Jacques)	Michel (Jean-François)	Roatta (Jean)
Bachelot (François)	Chantelat (Pierre)	Ehrmann (Charles)	Julia (Didier)	Millon (Charles)	Robien (Gilles de)
Baeckeroot (Christian)	Charbonnel (Jean)	Falala (Jean)	Kasperet (Gabriel)	Miossec (Charles)	Rocca Serra (Jean-Paul de)
Barate (Claude)	Charié (Jean-Paul)	Fanton (André)	Kergueris (Aimé)	Mme Missoffe (Hélène)	Rolland (Hector)
Barbier (Gilbert)	Charlet (Serge)	Farran (Jacques)	Kiffer (Jean)	Montesquiou (Aymeri de)	Rossi (André)
Barnier (Michel)	Charretier (Maurice)	Féron (Jacques)	Klifa (Joseph)	Mme Moreau (Louise)	Rostolan (Michel de)
Barre (Raymond)	Charroppin (Jean)	Ferrari (Gratien)	Koehl (Emile)	Mouton (Jean)	Roussel (Jean)
Barrot (Jacques)	Chartron (Jacques)	Fèvre (Charles)	Kuster (Gérard)	Moyne-Bressand (Alain)	Roux (Jean-Pierre)
Baumel (Jacques)	Chasseguet (Gérard)	Fillon (François)	Labbe (Claude)	Royer (Jean)	Rufenacht (Antoine)
Bayard (Henri)	Chastagnol (Alain)	Foyer (Jean)	Lacarin (Jacques)	Narquin (Jean)	Saint-Ellier (Francis)
Bayrou (François)	Chauvierre (Bruno)	Frédéric-Dupont (Edouard)	Lachenaud (Jean-Philippe)	Nenou-Pwataho (Maurice)	Salles (Jean-Jack)
Beaujean (Henri)	Chollet (Paul)	Freulet (Gérard)	Lafleur (Jacques)	Nungesser (Roland)	Savy (Bernard)
Beaumont (René)	Chometon (Georges)	Fréville (Yves)	Lamant (Jean-Claude)	Ornano (Michel d')	Schenardi (Jean-Pierre)
Bécam (Marc)	Claisse (Pierre)	Fritch (Edouard)	Lamassoure (Alain)	Oudot (Jacques)	Seitlinger (Jean)
Bechter (Jean-Pierre)	Clément (Pascal)	Fuchs (Jean-Paul)	Lauga (Louis)	Paccou (Charles)	Sergent (Pierre)
Bégault (Jean)	Cointat (Michel)	Galley (Robert)	Lecanuët (Jean)	Paecht (Arthur)	Sirgue (Pierre)
Béguet (René)	Colin (Daniel)	Gantier (Gilbert)	Legendre (Jacques)	Mme de Panafieu (Françoise)	Soisson (Jean-Jacques)
Benoit (René)	Colombier (Georges)	Gastines (Henri de)	Legras (Philippe)	Mme Papon (Christiane)	Sourdille (Jacques)
Benouville (Pierre de)	Corrèze (Roger)	Gaudin (Jean-Claude)	Le Jaouen (Guy)	Mme Papon (Monique)	Spieler (Robert)
Bernard (Michel)	Couanau (René)	Gaule (Jean de)	Léonard (Gérard)	Parent (Régis)	Stasi (Bernard)
Bernardet (Daniel)	Coupepel (Sébastien)	Geng (François)	Léontieff (Alexandre)	Pascallon (Pierre)	Stirbois (Jean-Pierre)
Bernard-Raymond (Pierre)	Cousin (Bertrand)	Gengenwin (Germain)	Le Pen (Jean-Marie)	Pelchat (Michel)	Taugourdeau (Martial)
Besson (Jean)	Couve (Jean-Michel)	Ghysel (Michel)	Lepercq (Arnaud)	Perben (Dominique)	Tenaillon (Paul-Louis)
Bichet (Jacques)	Couveihes (René)	Giscard d'Estaing (Valéry)	Ligot (Maurice)	Perbet (Régis)	Terrot (Michel)
Bigard (Marcel)	Cozan (Jean-Yves)	Goasduff (Jean-Louis)	Limouzy (Jacques)	Perdomo (Ronald)	Thien Ah Koon (André)
Birraux (Claude)	Cuq (Henri)	Godefroy (Pierre)	Lipkowski (Jean de)	Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)	Tiberi (Jean)
Blanc (Jacques)	Daillet (Jean-Marie)	Godfrain (Jacques)	Lorenzini (Claude)	Péricard (Michel)	Toga (Maurice)
Bléuler (Pierre)	Dalbos (Jean-Claude)	Gollnisch (Bruno)	Lory (Raymond)	Peyrat (Jacques)	Toubon (Jacques)
Blum (Roland)	Debré (Bernard)	Gonelle (Michel)	Louet (Henri)	Peyrefitte (Alain)	Tranchant (Georges)
Mme Boisseau (Marie-Thérèse)	Debré (Jean-Louis)	Gorse (Georges)	Mamy (Albert)	Peyron (Albert)	Tremege (Gérard)
Bollengier-Stragier (Georges)	Dehaine (Arthur)	Gougy (Jean)	Mancel (Jean-François)	Mme Piat (Yann)	Ueberschlag (Jean)
Bompard (Jacques)	Delalande (Jean-Pierre)	Goulet (Daniel)	Maran (Jean)	Pinte (Etienne)	Valleix (Jean)
Bonhomme (Jean)	Delatre (Georges)	Grietteray (Alain)	Marcellin (Raymond)	Poniatowski (Ladislas)	Vasseur (Philippe)
Boroira (Franck)	Delattre (Francis)	Grussenmeyer (François)	Marcus (Claude-Gérard)	Porteu de La Morandière (François)	Virapouille (Jean-Paul)
Bourg-Broc (Bruno)	Delevoye (Jean-Paul)	Guéna (Yves)	Marlière (Olivier)	Poujade (Robert)	Vivien (Robert-André)
Bousquet (Jean)	Delfosse (Georges)	Guichard (Olivier)	Martinez (Jean-Claude)	Préaumont (Jean de)	Vuibert (Michel)
Mme Boutin (Christine)	Delmar (Pierre)	Haby (René)	Marty (Élie)	Proriol (Jean)	Vuillaume (Roland)
Bouvard (Loïc)	Demange (Jean-Marie)	Hannoun (Michel)	Masson (Jean-Louis)	Raoult (Eric)	Wagner (Georges-Paul)
Bouvet (Henri)	Demuyneck (Christian)	Mme d'Harcourt (Florence)	Mathieu (Gilbert)	Raynal (Pierre)	Wagner (Robert)
Boyon (Jacques)	Deniau (Jean-François)	Hardy (Francis)	Mauger (Pierre)	Renard (Michel)	Weisenhorn (Pierre)
Branger (Jean-Guy)	Deniau (Xavier)	Hart (Joël)	Maujouan du Gasset (Joseph-Henri)		Wiltzer (Pierre-André)
Brial (Benjamin)	Deprez (Charles)	Herlory (Guy)	Mayoud (Alain)		
Briane (Jean)	Deprez (Léonce)	Hersant (Jacques)	Mazeaud (Pierre)		
Briant (Yvon)	Dermaux (Stéphane)	Hersant (Robert)	Medecin (Jacques)		
Brocard (Jean)	Desanlis (Jean)	Holeindre (Roger)			
Bruné (Paulin)	Descaves (Pierre)	Houssin (Pierre-Rémy)			
Bussereau (Dominique)	Devedjian (Patrick)	Mme Hubert (Elisabeth)			
Cabal (Christian)	Dhinnin (Claude)	Hunault (Xavier)			
Caro (Jean-Marie)	Diméglio (Willy)	Hyst (Jean-Jacques)			
Carré (Antoine)	Domenech (Gabriel)	Jacob (Lucien)			
Cassabel (Jean-Pierre)	Dominati (Jacques)	Jacquat (Denis)			
Cavaillé (Jean-Charles)	Dousset (Maurice)	Jacquemin (Michel)			
	Drut (Guy)				

N'a pas pris part au vote

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée générale.

Excusé ou absent par congé

(Application de l'article 162, alinéas 2 et 3 du règlement)

M. Albert Brochard.

Prix du numéro : 2,80 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances)